

PROCES-VERBAL
du 21 décembre 2010

TABLE DES MATIERES

EPHEMERIDE.....	3
1.01 – PERSONNEL COMMUNAL – Fusion des cadres d’emplois des Contrôleurs de travaux et Techniciens Supérieurs dans le cadre d’emplois unique des techniciens territoriaux – Tableau des effectifs : adaptation – Maintien à titre individuel du régime indemnitaire des personnels concernés.....	10
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	11
Débat.....	12
<i>Unanimité</i>	13
1.02 – RECENSEMENT INTERMEDIAIRE DE LA POPULATION – Opération 2011 - Rémunération des agents recenseurs	13
PRESENTATION M. LAMBLIN	14
<i>Unanimité</i>	14
1.03 – PLAN LOCAL D’URBANISME (PLU) – Périmètre d’Attente de Projet d’Aménagement (PAPA) – Abandon	14
PRESENTATION M. PETILLON	15
Débat.....	17
<i>Unanimité</i>	19
1.04 – AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG – Réserves foncières – Programme Local de l’Habitat (PLH) – Parcelles AK 492, AK 814 et AK 815 – Accord transactionnel.....	19/50
PRESENTATION M. PETILLON	20/51
Proposition de discussion à huis—clos :	
<i>Pour</i> : « Ensemble pour Roncq ».....	52
<i>Contre</i> : « Action ronquoise citoyenne »	52
<i>Non-prise de position</i> : « Roncq avec vous ».....	52
1.05 – PARCELLE AK 171 – N° 1 rue de la Briqueterie – Procès-verbal définitif d’abandon manifeste – Autorisation donnée au Maire pour poursuivre la procédure d’expropriation au profit de la Commune	20
PRESENTATION M. DESMET.....	21
<i>Unanimité</i>	22
1.06 – DOTATION GLOBALE D’EQUIPEMENT (DGE) – Programmation 2011 - Demande de subvention – Opération présentée	22
PRESENTATION M. DESMET.....	23
Débat.....	24
<i>Unanimité</i>	26
1.07 – COOPERATION INTERCOMMUNALE EN MATIERE SCOLAIRE – Convention relative à l’inscription des élèves extra-muros.....	26
PRESENTATION M. VARLET.....	27
<i>Unanimité</i>	28

1.08 – CAISSE D’ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DE ROUBAIX-TOURCOING - Prestations de service aux structures d’accueil et de loisirs des enfants et des jeunes – Période 2011/2013 – Conventionnement	29
PRESENTATION M. VARLET	30
<i>Unanimité</i>	30
1.09 – BUDGET PRIMITIF 2011	30/40
PRESENTATION M. BOSSUT	31/41
Débat	47
<i>Pour : « Ensemble pour Roncq »</i>	50
<i>Contre : « Roncq avec vous » et « Action ronquoise citoyenne »</i>	50
1.10 – AUTORISATIONS DE PROGRAMME – MOUVEMENTS	33
PRESENTATION M. BOSSUT	33
Débat	34
<i>34Pour : « Ensemble pour Roncq »</i>	34
<i>Contre : « Roncq avec vous » et « Action ronquoise citoyenne »</i>	34
1.11 – FISCALITE LOCALE 2011 – Maintien des taux communaux	34
PRESENTATION M. BOSSUT	35
Débat	36
<i>Unanimité</i>	37
1.12 – INTERCOMMUNALITE – Contributions communales 2011 – Non fiscalisation ..	37
PRESENTATION M. BOSSUT	38
Débat	38
<i>Unanimité</i>	39
1.13 – LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE (LMCU) – Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) 2011	39
PRESENTATION M. BOSSUT	40
<i>Unanimité</i>	40
1.14 – BUDGET 2010 – Décision modificative n° 1 – DM1	32
PRESENTATION M. BOSSUT	32
<i>Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Action ronquoise citoyenne »</i>	32
<i>Contre : « Roncq avec vous »</i>	32

M. LE MAIRE –

Bonsoir à tous. Je salue le public, les représentants de la presse, nos collaborateurs présents à nos côtés ainsi que les élus du Conseil municipal.

Nous allons comme d'habitude commencer par ce qui s'est passé depuis le 23 novembre en feuilletant l'**éphéméride** et il s'en est passé des choses à Roncq. Vous le savez sans nul doute pour avoir fréquenté ces manifestations de manière quasi intense.

☞ 23 novembre.

Dans le restaurant de l'école Pergaud, c'était un petit déjeuner à l'heure anglaise qui a été proposé à environ 150 enfants avec dégustation de produits typiquement « british » et cette action conviviale entre dans le cadre de l'apprentissage précoce de l'anglais, que nous allons aborder tout à l'heure, à la Caisse des écoles.

☞ Construit et customisé par nos services techniques, le moulin a pris place dans la Boucle des 2 clochers pour signifier l'importance des moulins. Il fut un temps en effet où ils étaient nombreux sur notre territoire communal, plus d'une dizaine.

☞ Le 24 novembre

Nous avons inauguré une structure appelée « le Carré des Halles », boulevard d'Halluin, qui renforce le potentiel économique de notre Commune.

☞ Le 25 novembre.

Une quarantaine de personnes ont participé, salle Gérard Philippe, au débat sur l'alimentation des sportifs.

☞ Le 26 novembre.

Bravant le froid et les premiers frimas de l'hiver, 70 bénévoles de la Banque alimentaire de Roncq ont beaucoup travaillé pour collecter des tonnes de denrées non périssables destinées aux familles qui en ont besoin, via les Restos du cœur, mais aussi beaucoup d'associations caritatives comme Saint-Vincent de Paul... Ce sont plus de 10 tonnes de denrées qui ont ainsi été récoltées, égalant au moins le record de 2009, si l'on peut parler de record dans ce domaine.

☞ Le 26 novembre toujours.

La Semaine de la Solidarité Internationale a connu un prolongement à l'école Neruda où une étudiante cambodgienne de l'Ecole de journalisme a encadré la classe de Mme COMYN.

☞ Le 27 novembre.

Le froid a également été très vif lorsque nous avons remis les diplômes aux bébés et à leurs familles dans le cadre de la très sympathique opération « Je grandis tu grandis » : 42 arbres ont ainsi été plantés au Bois-Leurent et 41 autres ont été distribués.

☞ Le 27 novembre encore.

Pour ceux qui n'auraient pas encore compris que nos services municipaux sont de bons services municipaux qui parfois tendent vers l'excellence. Nous avons par-ci par-là quelques commentaires mais laissons-les à leurs commentateurs puisque le jury du Concours départemental des villes et villages fleuris, réuni à Lambre-lez-Douai, a accordé la mention « Excellence » à la ville de Roncq pour son fleurissement. Chaque année depuis 4 ans, la ville de Roncq glane ainsi des lauriers à ce concours. Une fois encore, cette distinction honore les jardiniers de la Ville et la qualité du fleurissement à Roncq.

Bien sûr, il n'y a pas que les petites fleurs dans les jardinières, c'est aussi notre façon de traiter l'espace public tout comme l'aménagement de nouveaux espaces telle la Boucle des 2 clochers qui ont retenu l'attention du jury.

En juin 2011, la Ville de Roncq sera évaluée par un jury régional et non plus départemental qui peut-être nous permettra de décrocher une « fleur ».

Lors de chaque concours, M. BOSSUT nous y représente, recueillant toutes les récompenses de la Ville. J'y reviendrai tout à l'heure puisque Roncq a gagné un autre prix.

☞ Le 30 novembre.

Saint-Nicolas a fait preuve d'un don d'ubiquité pour faire la fête aux enfants puisqu'il était le 30 novembre à l'Espace Jeunes Jean-Albert-Bricout, mais Saint-Nicolas est fort et chacun le sait bien, puisqu'on l'a retrouvé le 2 décembre à la salle polyvalente pour une petite fête du CCAS. Et le même jour, Saint-Nicolas s'est rendu à la salle Catry où la crèche familiale « *Les petits compères* » a présenté aux parents avec la complicité de Géraldine, intervenante de l'Ecole de musique, un spectacle original où ces petits lutins magiques, que vous voyez sur la projection, ont été mis en scène.

☞ Le 3 décembre.

Séquence émotion lorsque nous nous sommes rendus à la dernière Sainte-Barbe des pompiers ronquois, en tant que corps constitué sur Roncq. C'est plus d'une centaine d'années de présence sur notre territoire communal. Nous avons fait le bilan de l'année 2010 avec pas moins de

210 interventions, 200 heures de formation et une centaine de gardes de 12 heures sur Tourcoing ou le bassin de la Vallée de la Lys.

☞ Le 6 décembre.

Nous voici de retour avec Saint-Nicolas où dans le cadre du FISAC nous avons organisé, avec les commerçants, notamment les Vitrites roncoises, la fête de Saint-Nicolas sur le parking de la Poterie puisque l'objectif était quand même de signaler que ce lieu était ouvert et qu'il y avait un mouvement au Blanc-Four. Ce sont 300 enfants qui sont venus se faire photographier avec Saint-Nicolas.

☞ Du 9 au 12 décembre.

Nous avons vécu avec nos concitoyens de très belles fêtes de Noël sous les lumières, des festivités vécues dans un élan fraternel. On a pu encore une fois montrer la grande qualité de la Fonction Publique Territoriale parce que je continue à rappeler que ce sont des animations montées par nos services : on ne va pas chercher des spectacles ailleurs, on le fait nous-mêmes avec les gens. On a recensé plus de 600 personnes à chaque rendez-vous à l'église Saint-Piat et des centaines d'autres personnes voire des milliers dans les rues de Roncq pour ce week-end très festif avec un moment de très grande émotion lors de prestation des résidents du foyer Bruno Harlé qui ont fait preuve de leur grande qualité à monter un instrumentarium avec les professeurs de notre Ecole de musique pour une prestation de qualité. Le marché de Noël était superbe avec ses chalets qui ont été construits par le Lycée professionnel de Lomme. Et pour clôturer, les tubas de Noël avec 150 cuivres jouant dans les rues de Roncq.

Ce n'est quand même pas mal ; après les festivités de Lille et d'Arras, c'est Roncq !

☞ Du 10 au 17 décembre.

C'était l'exposition des enfants de 12 classes qui ont travaillé sur l'œuvre de Michel Degand sous la conduite de notre intervenante en arts plastiques, Judith DEBRUYN. Une fois encore, nous avons pu voir toute l'étendue de ce travail ; quelques œuvres ont été extraites de ce gisement pour nourrir la future artothèque de la Ville puisqu'elle exposera aussi les travaux d'enfants, travaux qui sont tout à fait reconnaissables et qui méritent toute notre attention ; certains sont déjà exposés dans les locaux municipaux.

☞ Le 11 décembre.

Avec Bernard DEBREU et Jean-Luc DEROO, nous avons inauguré le parking de la Poterie, ce qui nous permettait, une fois de plus, de remercier la Communauté Urbaine de Lille pour le travail qui a été accompli mais, dans le même temps, de lui rappeler que le travail n'est pas pour autant achevé et qu'il convient de le terminer, notamment sur l'avant-scène de l'église Saint-Roch, de

manière à ce que, le long de la rue de Lille, nous ayons un Centre-Bourg requalifié et un Blanc-Four totalement rénové.

Nous disposons enfin d'un parking sur le Blanc-Four avec 72 places supplémentaires dont 4 places dédiées aux personnes handicapées. Voilà un équipement dont les deux Vice-présidents ont souligné l'intérêt collectif et communautaire.

☞ M. BOSSUT, qui est notre émissaire lorsqu'il s'agit de glaner les bouquets de fleurs et les récompenses que la ville de Roncq reçoit, s'est rendu à Marcq-en-Baroeul, à l'auberge de la Garenne, recueillir un prix octroyé par les Clubs d'entreprises ESC (Entreprise Société Convictions).

Roncq a été primée dans la catégorie des communes de 10 à 20 000 habitants du Nord, avec Bondues et Seclin. Nous sommes trois villes à être montées sur le podium pour notre attirance et notre bonne gestion des deniers publics.

☞ Le 14 décembre.

Nous avons signé avec le Maire de Tourcoing le fameux CLIRPA, ce qui nous permet de démontrer que le Conseil général a tenu les engagements que Bernard DEROSIER avait pris au tout début, lorsque nous étions entrés dans le CLIC en disant que nous voulions être au CLIRPA. Notre demande a été acceptée et le Vice-Président, en charge de cette question, était présent. Nous avons pu rappeler toute l'importance de ce CLIRPA et de l'organisation d'une politique dédiée à la personne âgée lorsque l'on sait que, d'ici à 10 ans, le nombre de personnes de plus de 85 ans va tripler à Roncq.

C'est donc plus qu'un débat de société ; c'est un défi majeur. Il faut non seulement répondre à titre individuel au problème de la dépendance mais, en outre, l'organiser parce que, dans nos familles, nous sommes tous confrontés à ce problème. En même temps il faut que nos outils commencent à se réorganiser et je m'emploierai à faire en sorte que la Maison de retraite puisse être un lieu qui soit encore plus dans la ville et encore mieux au service des résidents qui sont de plus en plus dépendants.

J'évoque toujours un chiffre tout à fait illustratif de la situation : on entre généralement en maison de retraite à 87 ans pour y rester en moyenne un an et demi. Voyez que nous sommes sur de grandes dépendances, sur des situations de grande médicalisation. C'est un vrai sujet qu'il nous faudra aborder de plain-pied et j'espère que le chantier Dépendance qu'ouvrira le Gouvernement à la rentrée 2011 nous permettra également de nourrir notre propre chantier sur ces questions qui sont essentielles.

Nous sommes donc maintenant dans le CLIRPA de Tourcoing et M. BEAUVENTRE suit ces questions de très près.

☞ Le 15 décembre.

Toujours dans le cadre de la politique dédiée à la personne âgée, nous étions au restaurant convivial. C'est très sympathique parce que les personnes âgées n'y sont pas seules mais avec les enfants des centres aérés, qui ont chanté, présenté des saynètes, leur ont apporté leur affection pour qu'il y ait un peu moins de solitude et que l'on soit tous ensemble.

Ce fut vraiment un très beau moment pour les 75 enfants présents de pouvoir aller à la rencontre de nos aînés.

☞ Les 16 et 17 décembre.

Après Saint-Nicolas, c'est le Père Noël qui a rendu visite aux enfants des écoles publiques et privées pour le goûter de Noël. Puis le 17 décembre, il s'est arrêté au Multi-Accueil « *Les Galopins* », rue Jules Watteeuw au Blanc-Four.

Tout cela permet de montrer la vivacité de ces structures et aussi l'intérêt que porte la Ville à ces modes de garde pour les jeunes enfants.

☞ Début décembre.

Souvent, le fonctionnement de nos services est critiqué mais on peut dire qu'ils ne fonctionnent pas si mal que cela parce que nous sommes une ville moderne et dynamique.

Depuis début décembre, au « guichet unique » de l'annexe mairie, on facilite la vie des gens ; Virginie VERBRUGGE est à la tête de ce grand service d'informatisation de la gestion de la billetterie municipale qui est donc opérationnelle. Si ce n'est pas du développement durable, vous me direz ce que c'est !

Dans le temps, pour l'organisation de manifestations, on tirait des planches à billets ce qui représentait toute une procédure comptable pour les sortir puis ensuite les détruire.

Désormais, grâce à un logiciel, le billet est sorti à l'instant T à la demande : cantine, spectacles et autres manifestations.

Cela paraît naturel mais ce n'est pas le cas ; les communes à disposer d'un service aussi développé ne sont pas si nombreuses. Auparavant le service Communication délivrait les billets

alors que la billettique est dorénavant intégrée informatiquement, nous permettant ainsi de la distribuer de manière réglementaire, au moment où les gens la sollicitent.

☞ Le 20 décembre.

Hier soir, nous étions au cinéma dans le cadre des activités jeunesse ; M. LAMBLIN a été le « crooner » de cette soirée de restitution de l'atelier vidéo. Je rappelle que, dans le cadre du JAB, les jeunes peuvent participer à des ateliers vidéo pour monter des courts-métrages et quatre ont été réalisés dans les centres de vacances.

C'était très sombre, s'agissant d'enquêtes policières avec des meurtres, voire assez trash parfois mais cela ne manquait pas de piquant ; on voyait des jeunes acteurs en herbes qui improvisaient puis des vidéastes qui tournaient de belles séquences.

On a donc passé un bon moment à visionner tout cela.

☞ Depuis le 26 novembre.

Quelques mots à propos du Plan salage qui a bien fonctionné, montrant une nouvelle fois, si besoin en était, l'excellence des services municipaux en la matière bien qu'ils soient parfois quelque peu décriés par certains, en fait par très peu de gens mais c'est plus grave quand ce sont des élus.

Depuis le 26 novembre, nos agents des services techniques ont consacré 270 heures en journées au salage des rues. Il faut y ajouter 251,50 heures effectuées par les équipes d'astreinte durant les soirées, nuits et week-ends auxquelles se sont joints certains fonctionnaires qui n'avaient rien à faire a priori : le sport, M. DESMET, M. DUBOIS... Certains ont fait les tournées.

Soit plus de 500 heures ; allez donc voir ailleurs comment on est servi !

108 tonnes de sel déneigeant ont été nécessaires auxquelles il faut ajouter 1,5 tonne de paillettes de sel pour les sols les plus fragiles comme les pavés ou les pierres bleues qui, sinon, seraient « mangés » par le sel.

C'est une dépense de 19.000 € pour l'instant.

C'est quasiment l'équivalent des sommes que nous avons déjà dépensées dans les opérations précédentes.

Aujourd'hui, il nous reste 20 tonnes de sel mais je sais que 56 tonnes supplémentaires ont été commandées. Certaines communes peu prévoyantes sont même venues nous solliciter pour avoir du sel... Voyez que nous étions prêts à affronter cet événement neigeux d'importance. Tout cela pour pointer les moyens mis en œuvre, le travail très rigoureux mené par nos équipes d'agents sur

le terrain et rappeler aussi un certain nombre d'obligations citoyennes : il est du devoir de chaque citoyen de déneiger devant chez lui.

Ceux qui s'inquiètent parce que les équipes d'Esterra n'ont pas pu passer dans tel ou tel quartier, je leur signale que la situation a été la même sur tout le territoire métropolitain. Il faut savoir que le contrat entre LMCU et Esterra stipule que cette société peut faire jouer une clause de retrait quand elle estime que les conditions climatiques ne sont pas réunies pour permettre un passage de ses équipes et matériels. Je signale encore qu'Esterra procède actuellement à un rattrapage ; j'invite nos concitoyens à laisser sur le trottoir les poubelles qui n'ont pas été ramassées. J'insiste : Esterra fait un travail de rattrapage dans les heures et jours qui viennent pour ne laisser personne démuné quand la bise sera venue.

Voilà donc pour cette éphéméride qui ne saurait être complète si je ne vous annonçais pas une bonne nouvelle, mes chers collègues : ce soir le Père-Noël est en fait une Mère-Noël puisque Martine AUBRY, par la voix d'un lutin tout à fait sympathique, M. DELANNOY, m'a annoncé aujourd'hui même que, dans la hotte communautaire, il y avait « Actival 2 » qui sera remis à titre gracieux à la ville de Roncq.

C'est une excellente nouvelle qui va permettre de commencer un vrai travail de construction sur ce très beau lieu d'un patrimoine qu'il nous fallait absolument sauvegarder et sur lequel on pourra réaliser beaucoup de choses, pour la Ville mais aussi pour les acteurs économiques si besoin en était. C'est un lieu qui reste extrêmement « open » et on va pouvoir le reconquérir. Je pense intéressant de signaler que la Communauté Urbaine a compris tout l'intérêt que nous portions à ce site, notamment un intérêt communautaire parce que cet équipement auquel nous collaborerons tous dans les années à venir, aura un rayonnement communautaire. Je tenais à le souligner car, aujourd'hui, toutes les politiques que nous menons doivent avoir ce rayonnement métropolitain tant attendu.

Merci à Martine AUBRY et Michel DELANNOY qui ont entendu la demande que nous faisons ce qui, aujourd'hui, nous permet de nous mettre au travail sur un dossier d'importance.

Monsieur LAMBLIN, pouvez-vous procéder à l'appel ?

M. LAMBLIN –

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 21 décembre 2010 : **33**

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Rodrigue DESMET - André VARLET - - Jean-Louis BEAUVENTRE – Michel PETILLON - Jeannique VANDEWIELE - Antonio DA SILVA - Catherine SUBTS – Réjane CASTEL - Patrick BOSSUT - Rose-Marie BUCHET - Geneviève LEROUGE - Chantal NYS - Bruno ACKOU - Laurent WINDELS –

Dany DELBECQUE - Claudie RIUS - Sylvain LAMBLIN - Nathalie CARDON- Hervé DELVAS – Pierre GUILLEMAUD - Thibault TELLIER – Cathleen COPPIN-QUIVRON - Eric ZAJDA - Guy PLOUVIER

ABSENTES :

Isabelle MARIAGE
Annick CASTELEIN

PROCURATION :

Chantal VANOVERMEIR donne procuration à Michel PETILLON
Thierry BUCQUOYE donne procuration à André VARLET
Sophie LAFRENOY donne procuration à Rose-Marie BUCHET
Claudine ZAHM donne procuration à Patrick BOSSUT
Jean-Jacques FERON donne procuration à Rodrigue DESMET
Peggy LAMBLIN donne procuration à Cathleen COPPIN-QUIVRON

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur LAMBLIN.

Nous allons maintenant entrer dans le vif du sujet.

1.01 - PERSONNEL COMMUNAL - Fusion des cadres d'emplois des Contrôleurs de travaux et Techniciens Supérieurs dans le cadre d'emplois unique des techniciens territoriaux - Tableau des effectifs : adaptation - Maintien à titre individuel du régime indemnitaire des personnels concernés

Les décrets n° 2010-329 et 2010-330 en date du 22 mars 2010 sont venus poser le nouveau socle statutaire des agents territoriaux appartenant à la catégorie B (personnel d'encadrement intermédiaire...) en organisant les cadres d'emploi à partir de trois grades, en créant un nouvel espace statutaire (3^{ème} grade) et en revalorisant les grilles indiciaires correspondantes.

La première traduction de cette réforme globale des agents de catégorie B de la fonction publique territoriale résulte du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Le décret prévoit en outre l'intégration des contrôleurs territoriaux de travaux (art.18) et des techniciens supérieurs territoriaux (art.19) dans ce nouveau cadre d'emplois des TECHNICIENS TERRITORIAUX et ce, avec effet au 1^{er} décembre 2010. Dès lors, il nous appartient d'adapter notre tableau des effectifs municipaux pour qu'il soit en cohérence avec ce nouveau dispositif statutaire.

<i>au 30/11/2010</i>	<i>nombre d'emplois prévus à l'organigramme</i>	<i>Cumul emplois occupés</i>
<i>Filière technique</i>		
CATEGORIE B		
<i>Cadre d'emplois des Techniciens supérieurs Temps complet</i>	6	2
<i>Cadre d'emplois des contrôleurs de travaux Temps complet</i>	4	4

<i>au 1/12/2010</i>		
<i>Filière technique</i>		
CATEGORIE B		
<i>Cadre d'emplois des Techniciens Temps complet</i>	8	6

Par ailleurs, le régime indemnitaire des contrôleurs de travaux et des techniciens supérieurs territoriaux a été défini par analogie avec le régime indemnitaire équivalent des fonctionnaires de l'Etat et ce, dans le respect des dispositions du premier alinéa de l'article 88 de la loi n°84-53 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 précité... (régime indemnitaire des personnels territoriaux).

Il se trouve que la création de ce nouveau cadre d'emplois des techniciens territoriaux n'a pas encore été accompagnée des textes régissant un régime indemnitaire commun à celui-ci. Dès lors, il nous appartient de mettre en œuvre le troisième alinéa de l'article 88 de la loi n°84-53 précitée, de sorte à préserver les régimes indemnitaires des personnels concernés par une intégration dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Il vous est donc proposé, au-delà de la modification de notre tableau des effectifs, de maintenir à titre individuel à nos personnels de catégorie B appartenant aux cadres d'emplois des contrôleurs territoriaux de travaux et des techniciens supérieurs de travaux, leurs régimes indemnitaires tels qu'ils ressortent de :

- notre délibération du 18 décembre 2003 (n°18/12/2003/63) pour ses parties dédiées à l'Indemnité Spécifique de Service (I.S.S) et à l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S) ;*
- notre délibération du 29 juin 2010 (n°29/06/2010/19) pour sa partie consacrée à la Prime de Service et de Rendement (P.S.R) ;*

et ce, dans l'attente d'une modification du décret n°91-875 susvisé.

Les attributions individuelles portant sauvegarde des réformes indemnitaires antérieurement en vigueur donneront lieu à des décisions (arrêtés) prises par le Maire (ou son délégué).

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 14 décembre 2010.***

M. LE MAIRE –

Il s'agit d'une délibération très technique que je ne vais donc pas développer. C'est une refonte réglementaire du statut du grade de contrôleur, qui ne permettait pas aux titulaires d'évoluer. Ils sont désormais reclassés dans le grade de technicien territorial ce qui, nous l'espérons, donnera aux intéressés des possibilités d'évolution de carrière plus grandes en interne.

Il nous faut en tenir compte dans le tableau des effectifs. En outre, puisque le régime indemnitaire n'est pas encore programmé dans le cadre de ce décret, il s'agit de préserver les régimes indemnitaires des personnels concernés par cette intégration dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux en maintenant, à titre individuel, les régimes indemnitaires tels qu'ils ressortent de nos différentes délibérations.

Il s'agit donc de rebondir très vite sur une disposition réglementaire que l'Etat nous propose et que je vous demande d'adopter s'il n'y a pas de question.

Madame COPPIN-QUIVRON, je vous en prie.

Mme COPPIN-QUIVRON –

Merci, Monsieur le Maire.

Comme il s'agit d'anticiper les décrets d'application, je peux dire que c'est à l'honneur de la ville de Roncq. Je suis un peu ennuyée car j'avais une question pour Madame MARIAGE dans ce cadre particulier et, comme elle est absente ce soir, je ne sais donc comment faire.

Ma question portait sur le développement durable concernant le personnel municipal. C'était l'occasion d'en demander un bilan.

M. LE MAIRE –

Sans me substituer à ma collègue, Mme MARIAGE, je peux simplement vous signaler qu'au prochain CTP nous parlerons du développement durable et des formations éventuelles que nous pourrions proposer au personnel.

Il y a beaucoup de sujets ; je sais que vous travaillez actuellement sur la gestion des usagers et des risques de violence auxquels nous pouvons être soumis. Cela existe, surtout quand certains sont aiguillonnés par d'autres.

En CTP, nous aurons à discuter très prochainement de cette question des bons gestes, des bonnes techniques dans le cadre du développement durable.

Je ne voudrais pas me substituer à Mme MARIAGE, qui n'est pas là ce soir, mais ces sujets seront abordés très prochainement en CTP. Je l'inscrirai à l'ordre du jour.

Mme COPPIN-QUIVRON –

Je regrette l'absence de Mme MARIAGE car j'aurais voulu qu'elle me réponde à une question très précise. On en reparlera en CTP mais c'est bien dommage.

M. LE MAIRE –

Je vous en remercie, Madame COPPIN-QUIVRON.

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.02 - RECENSEMENT INTERMEDIAIRE DE LA POPULATION - Opération 2011 - Rémunération des agents recenseurs

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les opérations de recensement de la population 2011 prévues par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population et l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485, vont commencer le 20 janvier prochain et devront être terminées le 26 février 2011.

Les agents recenseurs ont été nommés définitivement après avis de Madame la déléguée de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

Monsieur le Maire propose de fixer comme suit le montant des indemnités à accorder aux agents recenseurs :

NATURE DU QUESTIONNAIRE COLLECTE	VERSEMENT PAR QUESTIONNAIRE COLLECTE
Bulletin individuel	2,06 €
Feuille de logement	1,76 €
Feuille de logement non enquêté	1,76 €
Dossier d'adresse collective	1,76 €
Feuille d'adresse non enquêtée	1,76 €
SÉANCE DE FORMATION	
	58,87 €
TOURNÉE DE RECONNAISSANCE	
	58,87 €

Monsieur le Maire soumet ce projet de délibération au vote du Conseil Municipal.

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 14 décembre 2010.

M. LE MAIRE –

Monsieur LAMBLIN, nous vous écoutons.

M. LAMBLIN –

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération porte sur la rémunération des agents recenseurs. Pour votre information, le prochain recensement de la population à Roncq se déroulera du 20 janvier au 26 février 2011. Je rappelle également que ce recensement, pour les communes de plus de 10.000 habitants, a désormais lieu tous les ans, institué par la Loi de février 2002.

Nous vous proposons ce soir de fixer la rémunération des agents recenseurs comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

J'ajoute enfin que nous recherchons toujours un agent recenseur ; que les candidats éventuels n'hésitent pas à se rapprocher du service Etat civil si la mission les intéresse.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur LAMBLIN.

Sans remarque, ni observation, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.03 - PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement (PAPA) - Abandon

Par courrier en date du 10 décembre 2010, Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) informe la commune que depuis le 17 juin 2009, une procédure de modification simplifiée permet, sans recourir à une enquête publique, de remanier le Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour notamment supprimer des emplacements réservés ou abandonnés et corriger des erreurs matérielles. Elle permet également de retirer des éléments n'ayant plus d'effet juridique comme les Périmètres d'Attente de Projet d'Aménagement global dit « P.A.P.A. » institués en 2004 en vertu des dispositions de l'article L 123-2-a du code de l'urbanisme, pour une durée de 5 ans.

Le P.A.P.A. de la commune a été instauré en 2004 avec l'approbation du PLU, à l'angle des rues de Lille et du Billemont, et reprend notamment des biens communaux (l'ancienne Poste et le Dojo), le garage automobile et des propriétés riveraines à usage d'habitation, de commerce, de service ou de garage, le tout pour une superficie de 4545 m².

La commune a proposé par courrier en date du 19 décembre 2008, à LMCU d'instaurer un Emplacement Réservé aux Logements (ERL) sur le garage automobile (parcelle AB 280 pour 936 m²) pour un programme de 30 % de logements sociaux, ainsi qu'un emplacement réservé de infrastructure sur la propriété constituée des parcelles AB 284 (722 m²) et AB 285 (750 m²) pour un parc de stationnement. En ce qui concerne la première proposition, LMCU n'a pas jugé opportun d'inscrire un ERL sur cet emplacement compte tenu d'une activité existante.

Par courrier du 21 janvier 2010, le vice président délégué au stationnement et parking de LMCU informe la commune, qu'après avoir examiné le projet de construction du parc de stationnement, celui-ci correspond aux critères d'éligibilité retenus par leur établissement.

Ainsi, la présente délibération a pour objet, avec la levée de P.A.P.A. de proposer l'instauration d'une réserve d'infrastructure sur les 2 parcelles AB 284 et AB 285 aux fins d'y aménager un parc de stationnement public à vocation communautaire.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 14 décembre 2010.***

M. LE MAIRE –

Je passe la parole à Monsieur PETILLON pour nous présenter cette délibération.

M. PETILLON –

Merci, Monsieur le Maire.

Cette question a été abordée en Commission plénière le 14 décembre pour signaler qu'elle venait un peu tardivement mais, c'est à la suite d'un courrier de la Communauté Urbaine daté du 10 décembre, arrivé chez nous le 14 décembre, que nous vous soumettons cette délibération.

De quoi s'agit-il ?

Aujourd'hui, la réforme du Code de l'urbanisme permet d'engager des procédures simplifiées pour abandonner soit des erreurs matérielles, soit des réserves qui n'ont plus lieu d'être et, pour le cas qui nous intéresse, le PAPA existant sur le centre ville.

Vous avez sous les yeux un extrait du PLU, sur la partie droite. Au moment de l'élaboration des PLU en octobre 2004, on avait sur le centre ville une superposition des couches dans lesquelles on retrouvait l'ensemble du centre ville en UA1, ce qui est normal pour un centre ville, et en superposition sur le triangle formé par la rue de Lille, la rue de Billefont, il y avait un ensemble d'immeubles classés en PAPA.

Qu'est-ce qu'un PAPA ?

C'est un Périmètre d'Attente d'un Projet d'Aménagement.

La loi permettait aux collectivités de dire par exemple : *à cet endroit-là, je n'ai pas encore suffisamment mûri ma réflexion et je souhaite attendre un peu pour me déterminer...* Et la loi permet de reporter à 5 ans ce délai d'attente.

Aujourd'hui, ce délai est arrivé à terme et il est possible, au travers de cette petite enquête (qui ne sera pas une enquête publique) du 25 janvier au 25 février, de lever ce PAPA.

Quelles étaient les conséquences de ce PAPA ?

Durant cette période de 5 ans de geler tout nouveau projet, non pas de restauration, mais autres. Et aujourd'hui le PAPA est levé. Nous allons donc retrouver purement et simplement sous le PAPA le zonage UA1 propre au centre ville de Roncq.

A deux reprises déjà, le 19 décembre 2008, donc pratiquement deux ans, la Commune avait donné des orientations en disant : *Sur ce triangle, pour la partie ancienne poste et dojo, ce sont des propriétés communales et, bien évidemment, nous maîtrisons le devenir.*

Je vous montre quelques maisons qui font l'objet d'appartements aux étages : boulangerie, banque, garage, une batterie de garages et quelques maisons d'habitation.

Les orientations données il y a deux ans indiquaient que tout ce qui concernait le front-à-rue restait à l'identique ; par contre nous souhaitions :

- Un ERL (Emplacement Réserve pour du Logement) sur le garage.
- Sur la batterie d'une quarantaine de garages juste à côté, un emplacement pour un parc de stationnement.
- Les maisons d'habitation restant à l'identique, donc avec une restauration possible, ce qui a d'ailleurs été fait depuis un an par deux propriétaires.

Voilà quelle étaient les orientations données.

La Communauté Urbaine nous a répondu que, pour l'ERL, compte tenu d'une activité économique existante, elle ne souhaitait pas l'instauration d'un emplacement réservé. Dont acte.

Par contre, sur le parc de stationnement à proximité, elle interrogera ses collègues responsables du stationnement, ce qui a été fait : il y a un an, la Communauté Urbaine nous répondait que nous étions tout à fait éligibles pour la création d'un parc de stationnement sur le périmètre concerné. Selon les premières esquisses, nous arrivions à environ 45 places de stationnement.

Au travers de cette délibération qui vous est soumise ce soir, c'est bien sûr de vous proposer de lever le PAPA et de rappeler l'instauration d'une réserve pour un parc de stationnement.

Aujourd'hui, si dans le centre il n'y a pas de gros problèmes de stationnement, force est de constater que le parking, situé à proximité, est plein en permanence. Il y a un certain turn-over en centre ville grâce à la zone bleue mais je pense qu'il nous faut prévoir l'avenir et nous essayons de dispatcher les possibilités de stationnement dans le centre ville pour y recevoir utilement ce parking d'environ 45 places.

Voilà le contenu de la délibération qui vous est proposée ce soir. Ce n'est pas un engagement pour la Communauté pour autant ; un PLU n'est pas un élément de programmation mais un élément de planification. Il nous faudra ensuite « monter au créneau » pour obtenir une programmation.

Je signale une petite modification que je souhaite à la lecture de la délibération : il s'agit d'une réserve d'infrastructure et non de superstructure ; cette dernière correspond souvent à une élévation et constitue des ouvrages plus importants. Il n'est pas dans nos intentions de demander un parking silo sur le centre de la Commune. Le terme « infrastructure » est donc mieux adapté.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PETILLON.

On peut signaler l'important investissement de la Communauté Urbaine de Lille sur la Poterie.

M. PETILLON –

Pour avoir un ordre d'idée, toutes charges confondues (acquisitions, travaux d'assainissement, parking) c'est une dépense de 1 M€ pour LMCU, que la Ville accompagne pour 240.000 € pour les plantations, l'éclairage et les clôtures.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des interventions sur le sujet ?

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

Monsieur le Maire, je vous prie de m'excuser par avance ; j'avoue ne pas avoir d'avis sur le PAPA : faut-il le lever, le coucher... je ne le sais pas bien.

Je voulais juste profiter en fait de cette délibération, qui parle quand même de la Communauté Urbaine et, si vous me le permettez, pour associer mes collègues et moi-même à la nouvelle que vous avez annoncée concernant Actival 2. Je pense que c'est effectivement une décision importante, j'allais dire presque historique, parce qu'elle prouve que, quand on parle en bonne intelligence, on est aussi reçu en bonne intelligence.

Je tenais à saluer la décision de Michel-François DELANNOY et de Martine AUBRY qui n'est pas uniquement un acte administratif ; je pense qu'il s'agit d'un acte politique important dans la mesure où peut-être avons-nous su également prouver la viabilité de notre projet et faire mesurer à la Présidente, Martine AUBRY, que l'enjeu était communautaire. Cela a peut-être facilité les choses et je tenais à le dire solennellement parce que c'est vraiment une grande décision qui, je l'espère,

va tous nous engager parce que c'est un très beau projet que nous devons bâtir collectivement ; c'est un projet à rayonnement communautaire. On a commencé très timidement à mettre quelques pierres.

Je ne sais pas s'il sera ou non en PAPA, c'est encore une grande question mais, toujours est-il, que ce sera réellement une chance pour notre territoire mais également pour tout le territoire communautaire.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur TELLIER.

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

On a discuté en réunion plénière de ce PAPA et on ne va pas voter contre sa levée. On s'était néanmoins posé la question de la pertinence de réaliser du parking en plein centre ville au moment où on parle de plus en plus de ville durable, qui doit essayer de limiter l'accès aux voitures.

Je voulais simplement soulever cette remarque, Monsieur le Maire. Dans le cadre du développement durable, il n'était pas absolument indispensable de mettre du parking et encore du parking... Comme je le disais en réunion plénière, les parkings, c'est un peu comme les prisons : sitôt un nouvel emplacement construit, il se remplit automatiquement.

Voilà donc une petite interrogation sur l'idée d'un parking.

M. PETILLON-

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je précise qu'on ne nous demande pas notre avis sur la levée ou non du PAPA ; de toute façon, il avait une durée prévue de 5 ans et, aujourd'hui, il n'aurait plus de valeur juridique.

Nous allons en fait un peu plus loin pour « enfoncer le clou » par rapport aux parcs de stationnement.

Je vous ai indiqué ma position. Les déplacements doux, c'est bien gentil, mais je pense qu'il nous faut faire preuve parfois de pragmatisme au travers des décisions que nous sommes amenés à prendre. C'est la raison pour laquelle nous proposons l'inscription de cette réserve pour y réaliser un parking.

M. LE MAIRE –

Toutes les explications ayant été apportées, je porte aux voix. Qui est ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.04 - AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG - Réserves foncières - Programme Local de l'Habitat (PLH) - Parcelles AK 492, AK 814 et AK 815 - Accord transactionnel

La délibération qui vous est présentée ce soir peut apparaître quelque peu surprenante dans le sens où elle vient clôturer de manière singulière tout un processus entamé voilà plus de trois ans. Sa singularité tient au fait que celle-ci vient défaire dans le plus strict respect du droit, l'accord que notre assemblée délibérante avait scellé lors de sa séance en date du 4 décembre 2007 (n°04/12/2007/63), relativement à l'acquisition des parcelles AK 492, 814 et 815 pour un montant global de 572 000 €.

Sans revenir dans le détail sur l'historique de cette affaire complexe et la chronologie correspondante jointe en annexe et exposée lors de notre commission municipale plénière en date du 14 décembre 2010, il est toutefois utile d'en rappeler la genèse. En 2007, l'aménagement de notre Centre-Bourg touchait à sa fin (inauguration le 16 décembre 2006) mais faisait toujours l'objet et ce, depuis de longs mois, d'une cristallisation des commerçants sur les besoins de parking de proximité. Par ailleurs, la pression immobilière était à son plus haut avant le retournement du marché un an plus tard par le fait de la crise. C'est dans ce contexte particulier du moment, quelque peu effacé de nos mémoires, que cet ensemble immobilier s'est déclaré cessible. Dès lors, ce dernier s'affirmait naturellement comme une opportunité de maîtrise foncière, susceptible de répondre aux demandes de parking et de logements, le tout s'inscrivant dans une logique de « couture » de cette centralité, entamée plus de vingt ans auparavant. Nous avons alors fait le pari, dans un rythme qui nous était imposé par l'opportunité et le contexte du moment, d'en décider l'acquisition sans pour autant ignorer la part de risque intrinsèque à ce type d'opération.

Ce qui apparaissait comme une évidente opportunité et un bon accord financier au milieu de l'année 2007, dans le cadre d'une logique de maîtrise foncière, s'est révélé douze mois plus tard beaucoup plus délicate, non seulement pour les raisons susmentionnées mais tout autant par les mouvements fonciers voisins qui se sont enchaînés. Alors que la présente affaire s'inscrivait dans une démarche plus large de maîtrise foncière relayée par Lille Métropole Communauté Urbaine et l'opérateur public mandaté à cet effet (Etablissement Public Foncier (E.P.F)) dans le cadre du Plan Local de l'Habitat (P.L.H) communautaire, il se trouve que les deux immeubles situés au sud de l'ensemble immobilier directement concerné, ont été vendus dans la période de mise en place de ce nouveau partenariat entre LMCU et l'EPPF, sans que ces derniers, ni la commune, ne puissent intervenir pour leur maîtrise (droit de préemption inopérant). Ces immeubles ayant « échappés » d'une certaine manière, à une appropriation publique, l'ensemble immobilier composé des parcelles AK 492, 814 et 815 perdait substantiellement de son intérêt...

Après diverses rencontres entre la ville et les propriétaires de ces parcelles bâties et non bâties, assistés de nos conseils juridiques respectifs, nous avons convenu d'un commun accord et en bonne intelligence, d'abandonner la cession de ces biens sous réserve d'assortir cette décision du versement d'une indemnité aux conjoints TADROWSKI, ceux-ci ayant réduit dans un premier temps leur activité commerciale de garage. Cette réduction d'activité s'étant traduite par du licenciement de personnel, le non renouvellement de l'agrément du constructeur automobile, de la perte temporaire de clientèle (chiffre d'affaires), à cela s'ajoutant un préjudice moral ... et accessoirement des pertes de loyer (1^{er} étage du salon de coiffure).

Tel est l'objet du projet de protocole d'accord conclu entre la SARL Tadrowski, Monsieur et Madame Tadrowski, la SCI Tadrowski et la ville de Roncq, celui-ci formalisant un ACCORD TRANSACTIONNEL entre les parties et qui ménage le mieux possible nos intérêts respectifs. Au-delà des sommes à verser :

- 47 486,00 € à la SARL Tadrowski ;
- 8 404,00 € à Monsieur et Madame Tadrowski ;
- 7 087,73 € à la SCI Tadrowski ;

cet accord transactionnel, conclu en application des articles 2044 et suivants du Code Civil, met un terme aux contestations et pourparlers et surtout PURGE toute possibilité de réclamations ou contentieux ouvert ou à ouvrir relativement à cette affaire.

Ce que nous vous proposons ce soir, résulte donc d'un bon accord qui sauvegarde les intérêts des parties concernées, ménage les deniers publics mais qui en même temps tire les conséquences de règles de droit que les conjoints Tadrowski ont choisi d'actionner. A la voie contentieuse incertaine en la circonstance, nous avons fait le choix de la modération et de la raison. Si cette affaire apparaît comme un dommage collatéral à une négociation avortée, elle n'en est pas moins marginale à une opération de reconquête urbaine d'envergure ouverte depuis plus de vingt ans ...

Nous vous demandons donc d'autoriser le Maire à intervenir à la signature de ce protocole d'accord.

***La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 14 décembre 2010.***

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, nous vous écoutons.

M. PETILLON –

Monsieur le Maire, je souhaite que cette question soit reportée en fin de Conseil municipal.

M. LE MAIRE –

C'est accordé ; nous en discuterons donc tout à l'heure.

1.05 - PARCELLE AK 171 - N°1 rue de la Briqueterie - Procès-verbal définitif d'abandon manifeste - Autorisation donnée au Maire pour poursuivre la procédure d'expropriation au profit de la Commune

Par délibération en date du 27 avril 2010 (Réf : 27/04/2010/13), notre assemblée délibérante a engagé une procédure de déclaration en état d'abandon manifeste sur un immeuble bâti d'une contenance de 83 m² dont 50 m² bâtis, cadastré AK 171 au 1 de la rue de la Briqueterie, en application des articles L.2243-1 à L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), eux-mêmes issus de la Loi n° 2005-157 du 23 février 2005.

Dès lors, la ville a fait application des articles susvisés, en dressant un procès-verbal d'abandon provisoire en date du 1^{er} juin 2010 puis en l'absence de mesures prises ou d'engagements du propriétaire ou de ses ayant-droits de faire cesser l'état d'abandon, un procès-verbal définitif d'abandon manifeste en date du 1^{er} décembre 2010 relatif à l'immeuble sis 1 rue de la Briqueterie, cadastré AK 171.

Dès l'instant où aucun contact n'a été entrepris entre le propriétaire ou de ses ayant-droits et la ville, nous vous proposons ce soir de poursuivre l'expropriation pour cause d'utilité publique. A ce titre, il vous est proposé, au regard des difficultés de stationnement dans le quartier, de réaliser des places de stationnement au profit des riverains.

L'expropriation de cette propriété sera poursuivie dans les conditions prévues par le Code de L'Expropriation pour cause d'utilité publique, selon les règles de droit commun :

- *saisine du Préfet pour déclaration d'utilité publique après enquête ;*
- *signature de l'arrêté de cessibilité après enquête parcellaire ;*
- *saisine du Juge de l'Expropriation afin de prononcer le transfert de propriété et de fixer le montant des indemnités.*

En conséquence, nous vous demandons de :

- *constater l'état d'abandon définitif de la parcelle AK 171 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique de ladite parcelle et à effectuer tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.*

***La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 14 décembre 2010.***

M. LE MAIRE –

Monsieur DESMET va nous parler de la rue de la Briqueterie qui est un vieux dossier.

M. DESMET -

En effet, Monsieur le Maire. C'est un vieux dossier que nous suivons depuis quelques années et je vais en faire un rapide historique.

Le 27 avril 2010, nous avons lancé une procédure de déclaration en état d'abandon, ici dans cette assemblée.

Un premier procès-verbal d'abandon provisoire a été établi le 1^{er} juin 2010.

Un procès-verbal d'abandon définitif a été dressé le 1^{er} décembre 2010.

Il s'agit de la parcelle AK 171, située à l'entrée de la rue de la Briqueterie. Par cette délibération, nous voulons poursuivre l'action entamée en vous demandant de constater l'état d'abandon définitif de la parcelle en question, d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique de ladite parcelle et à effectuer tous les actes

nécessaires à sa mise en œuvre, sachant que l'on veut pouvoir y créer du stationnement aussi, notamment pour les riverains de la rue de la Briqueterie.

M. LE MAIRE –

Cela ne veut pas dire que nos peines sont finies ; il y a encore toute la procédure judiciaire.

M. DESMET –

Procédure judiciaire et enquête publique, tout cela va encore durer quelques mois. Je sais que l'association de la rue de la Briqueterie est très attentive à cette délibération mais, pour l'instant, aucun propriétaire ou ayant-droit ne s'est manifesté dans cette procédure.

M. LE MAIRE –

Croisons donc les doigts. Merci, Monsieur DESMET.

Sans demande particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.06 - DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT (DGE) - Programmation 2011 - Demande de subvention - Opération présentée

En application des articles L.2334-32 et suivants et R.2334-19 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), notre commune est susceptible de bénéficier de la Dotation Globale d'Equipement (D.G.E.) au titre de la programmation 2011.

Outre le fait que les communes comprises dans la strate démographique de 2 001 à 20 000 habitants doivent avoir un potentiel fiscal inférieur à 1,3 fois le potentiel moyen par habitant, les programmes d'investissement proposés à ce concours financier de l'Etat doivent s'inscrire dans les opérations prioritairement sélectionnées par la commission compétente.

La commune étant fiscalement éligible à la D.G.E et alors que parmi les opérations subventionnables figurent les travaux intéressant les constructions publiques, nous vous demandons de proposer à Monsieur le représentant de l'Etat dans le Département, une opération ayant trait à des travaux lourds de réhabilitation visant à la reconversion de l'ancienne école Jules Vallès et du logement de direction attenant en

Maison de quartier du Blanc-Four.

Les travaux correspondants portent sur : rénovation de l'ensemble du clos couvert des deux bâtiments, compris tous travaux de conformité liés au changement de destination:

- *Hall d'accueil,*
- *Espaces polyvalents à jauges variables,*
- *Espace office / tisanière*
- *Locaux de rangement de matériels,*

- Espace de rencontre et/ou foyer,
- Bureaux
- Sanitaires et locaux d'entretien
- Locaux techniques,
- Aménagement des extérieurs et abords.

Le coût estimatif de cette opération (hors maîtrise d'œuvre) s'élève à 804 000 € H. T.

Le coût estimatif de ces opérations reprises dans nos prévisions budgétaires 2011 figure dans le tableau de financement ci-dessous :

	<i>Montant des Travaux HT</i>	<i>Subvention DGE (30 %)</i>	<i>Financement Emprunt</i>	<i>Autofinancement</i>
<i>Maison de Quartier du Blanc-Four</i>	<i>804.000 €</i>	<i>240.000 €</i>	<i>400.000 €</i>	<i>164.000 €</i>

Nous vous proposons donc d'adopter le principe de mise en chantier de cette opération au titre de l'exercice 2011, de solliciter de l'Etat la subvention DGE et de valider le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus.

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 14 décembre 2010.

M. LE MAIRE –

Monsieur DESMET, nous vous écoutons à nouveau.

M. DESMET –

Merci, Monsieur le Maire.

C'est une délibération que nous examinons tous les ans, s'agissant de la Dotation Globale d'Équipement que nous allons demander cette année encore à l'Etat, sachant que nous n'en bénéficions pas toujours. La dernière fois, c'était pour la piscine. Nous avons fait une visite de l'équipement avec le Préfet pour constater les différents travaux et c'est ainsi que nous avons obtenu cette dotation.

M. LE MAIRE –

Nous allons donc réinviter le Préfet.

M. DESMET –

Cette année, nous la sollicitons pour un dossier très important pour la Ville : la maison de quartier du Blanc-Four ; c'est aussi un pôle principal et cet équipement présente un intérêt stratégique pour le quartier ainsi que pour son amélioration.

Nous demandons à bénéficier d'une DGE à 30 % ce qui représente 240.000 € pour un coût total de 804.000 € sur plusieurs années.

- 2011	150.000 €
- 2012	350.000 €
- 2013	500.000 €

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DESMET.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons voter pour cette demande de subvention mais nous aurions aimé que le contenu de la délibération développe un peu ce que nous allons faire exactement dans cette maison de quartier. Le sujet a été abordé lors du débat d'orientation budgétaire mais l'écrire, c'était mieux.

M. LE MAIRE –

Nous avons déjà dit la même chose la dernière fois et la réponse est donc la même : il s'agit bien d'un équipement destiné en priorité aux associations du Blanc-Four, pour faire vivre et dynamiser le quartier. Il faudra qu'il y ait du lien entre toutes les associations, il faudra qu'elles mutualisent un certain nombre de services ; il faudra également répondre à notre volonté de libérer tout l'espace polyvalent Alphonse-Loeul pour une opération immobilière de manière à recentrer les activités, dès lors beaucoup plus ancrées dans le quartier du Blanc-Four, et en même temps trouver d'autres réponses qui seront sur Actival 2 puisque ce projet est aujourd'hui une réalité qui nous permettra, dans le cœur de ville, de répondre à beaucoup d'opérations qui actuellement se passent en périphérie dans des espaces plus petits.

Nous sommes bien sur une maison de quartier qui aura une vie propre, qui aura pour pivot l'Amicale laïque du Blanc-Four en espérant que cela lui redonnera un peu de souffle et, autour d'elle, toutes les associations qui, aujourd'hui, utilisent de manière récurrente la salle polyvalente. S'y dérouleront également des vins d'honneur de mariage, des réunions, la permanence du maire et autres. Donc une vraie maison de quartier.

M. ZAJDA –

Nous aurions souhaité en outre que ce ne soit pas que des salles de réunion ou une salle des fêtes.

M. LE MAIRE –

Bien sûr puisque ce sera une salle de vie associative où les associations mettront en œuvre des animations pour la population et nous espérons que ce sera un outil supplémentaire de rayonnement.

M. DESMET –

Je peux ajouter qu'il y aura une véritable coordination dans cette maison de quartier aussi bien avec les Jardins de la Poterie qu'avec le parking ou la crèche. Il y aura vraiment une vie de quartier. Il est vrai que nous devons l'animer pour que ce soit un lieu où les gens du Blanc-Four et même des autres quartiers... on n'est pas que blanc-fournois ou du centre, y viennent pour en profiter au mieux.

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Nous constituons actuellement le cahier des charges pour lancer justement un appel à candidatures pour la maîtrise d'œuvre. D'ici la fin du premier trimestre, nous devrions être capables de présenter les plans.

M. LE MAIRE –

Merci ; rendez-vous donc dans quelques mois.

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention ne concerne pas directement la maison de quartier du Blanc-Four mais puisque l'on parle du Blanc-Four, je voudrais savoir où en est la réflexion à propos du stand du tir.

M. LE MAIRE –

La réflexion avance dans ce cadre et ira probablement vers une mutualisation des moyens sur la Halle de tir à l'arc actuelle qui n'est pas pleinement utilisée. Là aussi, quand on parle de développement durable, cela veut dire qu'il faut tirer le maximum de nos équipements sportifs et

nous travaillons, là encore, en bonne intelligence... Il est évident que les tireurs à l'arc préféreraient avoir la salle pour eux seuls mais il faut partager.

A ce jour, nous en sommes sur un partage avec une section de tir qui n'est pas dans la plus intense des vivacités mais qui existe. Nous sommes là pour soutenir une activité de l'Amicale laïque en espérant qu'elle retrouve un second souffle et en faisant en sorte que ces deux associations se parlent et trouvent des moyens d'entente.

A nous aussi de répondre aux prescriptions techniques qui s'imposeront à nous.

Mais la mutualisation des moyens est une bonne chose.

Sans autre intervention, je porte aux voix cette demande de DGE. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.07 - COOPERATION INTERCOMMUNALE EN MATIERE SCOLAIRE - Convention relative à l'inscription des élèves extra-muros

Une premier accord a été conclu le 4 mars 1989 entre les représentants des communes de BONDUES, BOUSBECQUE, CROIX, HALLUIN, LINSELLES, MARCQ EN BAROEUL, NEUVILLE EN FERRAIN, RONCQ ET TOURCOING, pour fixer les conditions de prise en charge des frais de fonctionnement des écoles publiques et privées accueillant des enfants de communes extérieures.

Par la suite, de nouvelles négociations ont engendré l'adhésion des communes de HEM, LEERS, LYS-LEZ-LANNOY, MOUVAUX, ROUBAIX, TOUFFLERS, WASQUEHAL ET WATTRELOS et ce, par convention en date du 30 juin 1990. La commune de COMINES, quant à elle, a intégré par avenant la coopération intercommunale en date du 1^{er} juillet 1991 et le SIVU du Petit Prince de Lys Lez Lannoy par décision intercommunale du 7 février 2007.

La coopération intercommunale du territoire a été innovante.

Dès 1989, des communes se sont regroupées pour convenir d'une organisation entre communes pour la scolarisation des enfants.

A cet effet, les communes de la coopération intercommunale, en complément des critères légaux ont défini dès 1989 des critères complémentaires pour permettre l'accueil d'enfants des communes voisines avec une prise en charge financière par la commune de résidence.

Les critères complémentaires convenus à l'origine sont :

- l'orientation vers une classe spécialisée*
- les parents travaillant tous deux dont l'un dans la commune d'accueil*
- les parents travaillant tous deux, l'enfant est gardé dans la commune d'accueil par une nourrice agréée ou par les grands parents*

Aujourd'hui, compte tenu des services proposés par les communes (des services péri scolaires développés sur l'ensemble du territoire) et de l'organisation des familles, il a été convenu de toiletter les critères complémentaires.

Le critère « garde de l'enfant par une nourrice agréée » ne convient plus à la coopération intercommunale. Il est souhaité retirer celui-ci de la liste des critères complémentaires.

Ce toilettage des critères permet également de revoir les documents administratifs utilisés par les services et de les réactualiser.

En conclusion, en raison de l'évolution des situations familiales et de la nécessité de définir de manière plus précise les conditions de prise en charge administratives et financières des élèves extra-muros, les 18 communes de la coopération intercommunale et le SIVU du Petit Prince de Lys les Lannoy ont convenu d'adapter le protocole d'accord intercommunal susvisé.

En conséquence, l'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire :

- *à signer le nouveau protocole d'accord*
- *à signer tout avenant lié au présent protocole d'accord ;*
- *le reversement du forfait intercommunal aux écoles privées (par l'intermédiaire des villes concernées) qui accueillent des enfants extérieurs avec accord préalable,*
- *l'encaissement des recettes au budget de l'exercice,*
- *le paiement du forfait intercommunal aux articles correspondant à leur nature.*

*La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 14 décembre 2010.*

M. LE MAIRE –

Monsieur VARLET, vous avez la parole.

M. VARLET –

Merci, Monsieur le Maire.

L'intercommunalité scolaire dont il est question dans cette délibération, regroupant les communes de Bousbecque, Croix, Halluin, Linselles, Marcq-en-Baroeul, Neuville en Ferrain, Roncq et Tourcoing, date de 1989 soit plus de 20 ans. Elle avait conclu un accord garantissant les conditions de prise en charge des frais de fonctionnement des écoles publiques et privées accueillant des enfants de communes extérieures.

En 1990 d'autres communes ont rejoint cette intercommunalité, s'agissant de Hem, Leers, Lys-lez-Lannoy, Mouvaux, Roubaix, Toufflers, Wasquehal, Wattlelos puis Comines en 1991.

Ces communes ont convenu, dans l'intérêt même des familles et compte tenu de la perméabilité de leur territoire (nous sommes en effet dans une zone fortement urbanisée) d'ajouter aux critères légaux quelques critères complémentaires qui permettent l'accueil d'enfants de communes voisines, avec une prise en charge financière par la commune de résidence.

Je rappelle quels sont ces critères légaux :

- pas de place dans l'école publique de la commune de domicile,
- les parents travaillant tous deux, il n'y a pas de service de garde et de restauration dans la commune de résidence,
- quand des frères ou sœurs sont scolarisés dans la commune d'accueil,
- pour des raisons médicales,
- enfin en cas de déménagement.

A ces critères légaux, l'intercommunalité a souhaité ajouter quelques critères complémentaires pour garantir d'une certaine façon le bien-être des familles :

- l'orientation vers une classe spécialisée,
- quand les parents travaillent tous deux dont l'un dans la commune d'accueil pour des questions de déplacement, vous le comprenez bien,
- quand les parents travaillent tous deux, l'enfant étant gardé dans la commune d'accueil par une nourrice agréée ou par les grands-parents.

Depuis cette date, aux 18 communes que je viens de citer, est venu s'ajouter en 2007 le SIVU du Petit Prince de Lys-lez-Lannoy. A cette occasion, l'intercommunalité a souhaité toiletter la convention afin de mettre nos critères de dérogation scolaire en conformité avec les derniers textes en vigueur.

Parmi les critères complémentaires, compte tenu des services proposés par les communes, les services d'accueil périscolaire en particulier, il a été décidé de supprimer le critère « nourrice ».

Ce toilettage des critères permet également de revoir et de réactualiser les documents administratifs utilisés pour les demandes de dérogation.

En conséquence, nous vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à signer le nouveau protocole d'accord et tout avenant lié à ce dernier, à reverser le forfait intercommunal aux écoles privées qui accueillent des enfants extérieurs évidemment avec accord préalable (prévu dans la nouvelle convention que l'on vient de signer avec les OGEC Saint-François et Saint-Roch), de prévoir l'encaissement des recettes sur le budget de l'exercice et le paiement du forfait intercommunal aux articles correspondant à leur nature.

M. LE MAIRE –

Sans remarque, ni observation, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.08 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DE ROUBAIX-TOURCOING - Prestations de service aux structures d'accueil et de loisirs des enfants et des jeunes - Période 2011/2013 - Conventonnement

Pour la période courant du 1^{er} mars 2008 au 31 décembre 2010, notre commune et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Roubaix-Tourcoing ont conclu une convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service accueil de loisirs.

Par ce type de convention, les CAF poursuivent aux côtés des villes notamment, une politique d'action sociale familiale orientée vers :

- *l'amélioration de la vie quotidienne des familles, par une offre adaptée de services et d'équipements ;*
- *l'accompagnement des familles, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés.*

L'offre de services susvisée doit s'adresser à l'ensemble des familles et accorder une attention particulière aux familles à revenus modestes notamment au travers d'une politique tarifaire adaptée. Sur ce dernier point, la CAF recommande fortement des tarifications modulées en fonction des ressources familiales et exclut la gratuité.

La traduction des prestations de services correspondantes passe, pour ce qui nous concerne, par les accueils de loisirs (sans hébergement), intéressant les enfants scolarisés jusqu'à 17 ans. Celles-ci peuvent être étendues aux accueils avec hébergement sous certaines conditions :

- *séjours courts de trois nuits consécutives au plus, accessoires à un accueil sans hébergement, sous réserve qu'ils soient déclarés et intégrés au projet éducatif de cet accueil ;*
- *séjours d'une durée maximum de cinq nuits et six jours, sous réserve qu'ils respectent des conditions spécifiques.*

Bien évidemment, le gestionnaire (la ville) de cette activité d'accueil de loisirs doit garantir la mise en œuvre d'un projet éducatif et social de qualité, avec un personnel qualifié et un encadrement adapté conformément à la réglementation en vigueur. Il s'engage par ailleurs à offrir un service de qualité, accessible à tous, favorisant la mixité sociale et intégrant une tarification modulée. Sur ce dernier point, nous vous rappelons que notre assemblée délibérante, lors de sa séance en date du 27 avril 2010 (n° 27/04/2010/16) en a fixé de nouvelles bases, à partir du tronc commun que constitue désormais la Quotient Familial (6 tranches).

Relativement à la participation financière de la CAF pour cette prestation de service accueil et loisirs, celle-ci résulte de la formule de calculs ci-après :

[nombre total d'heures présence enfant x 95 %] x 30 % x coût de revient horaire (plafonné par le CNAF) = 0,46 €/heure actuellement.

Compte tenu de l'intérêt de renouveler ce partenariat avec la CAF Roubaix-Tourcoing au-delà du 31 décembre 2010, nous vous demandons d'en accepter le principe sur les bases en vigueur à la CAF et ce, pour la prochaine période triennale 2011/2013. Nous vous proposons également d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la convention correspondante.

Le présent dispositif s'ajoute au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) conclu également avec la CAF pour la période 2008/2011 qui a trait au développement d'actions nouvelles.

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 14 décembre 2010.

M. LE MAIRE –

Monsieur VARLET, vous allez poursuivre sur la même trace.

M. VARLET –

Chers collègues, vous avez pris connaissance (je n'en doute pas) de cette délibération. Aussi je vais vous en épargner une lecture complète, sauf à vous préciser qu'il s'agit, là encore, d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec la CAF de Roubaix-Tourcoing, la précédente venant à échéance très prochainement, au 31 décembre 2010.

Cette convention permet à la Ville de recevoir une participation financière de la CAF relative à l'organisation de nos centres d'accueil et de loisirs dont les tarifs ont été revus tout récemment avec l'adoption de 6 tranches de quotient familial.

Cette participation financière de la CAF est fixée actuellement à 46 centimes/heure/enfant.

Voilà, Monsieur le Maire, le contenu de cette délibération.

M. LE MAIRE –

Merci.

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.09 - BUDGET PRIMITIF 2011

Dans le prolongement du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui s'est tenu le 23 novembre dernier, nous vous proposons d'examiner le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2011.

Celui-ci s'équilibre globalement à dix huit millions six cent soixante treize mille neuf cent quatre vingt euros, suivant tableau de synthèse ci-après :

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE			
FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	recettes
VOTE	Crédits de fonctionnement Votes au titre du présent budget	15 778 000.00 €	15 778 000.00 €
	+	+	+
REPORTS	Restes à Réaliser (RAR) de l'exercice précédent		

	002 résultats de fonctionnement reporté		
	=	=	=
	TOTAL DE A SECTION DE FONCTIONNEMENT (RAR+Résultat+Crédits votés)	15 778 000.00 €	15 778 000.00 €
+		+	+
	Restes à Réaliser (RAR) de l'exercice précédent		
	001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (RAR+Résultat+Crédits votés)	2 895 980.00 €	2 895 980.00 €
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET	18 673 980.00 €	18 673 980.00 €

Bien évidemment le projet de Budget Primitif 2011, joint en annexe, établi par nature mais ventilant les crédits par fonctions, vous donne le détail de l'emploi de ceux-ci.

En conséquence, nous demandons au Conseil Municipal de voter ce budget :

- au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

Dès l'instant où ce budget, comme celui de 2010, vous est proposé avant le 31 décembre, celui-ci n'intègre pas les reports et résultats de l'exercice en cours.

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 14 décembre 2010.

M. LE MAIRE –

La parole est à Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Si vous le permettez, je voudrais modifier l'ordre du jour de ma présentation à la demande de M. ZAJDA qui devait en principe arriver plus tard, étant en déplacement sur Paris. Je procéderai donc à la présentation du budget primitif à la fin de mes interventions.

1.14 - BUDGET 2010 - Décision modificative n° 1 - DM1
--

Notre commune et notre Caisse des Ecoles ayant convenu de la possibilité de réajuster le montant de la subvention municipale dans la limite de 490 000 € au lieu des 540 000 € initialement prévus (B.P 2010), nous vous proposons les mouvements de crédits ci-après :

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Article 657361 - subvention de fonctionnement à la Caisse des Ecoles..... - 50 000 €

Sous-Fonction 20

Chapitre 022 : dépenses imprévues..... + 50 000 €

Sous Fonction 01

Les variations de crédit de dépenses constituent la D.M 1 de l'exercice budgétaire en cours.

***La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 14 décembre 2010.***

M. BOSSUT –

Dans le cadre de cette DM n° 1, je vous rappelle que nous avons convenu avec la Caisse des écoles de pouvoir réajuster le montant de la subvention municipale à 490.000 € au lieu des 540.000 € qui avaient été fixés au BP 2010.

A l'analyse des comptes de la Caisse des écoles, il apparaît qu'un excédent de fonctionnement de plus ou moins 110.000 € sera constaté au 31 décembre 2010.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de ramener à 490.000 € le montant de la subvention de fonctionnement pour l'année 2010 à la Caisse des écoles qui sera donc diminué de 50.0000 € puisqu'une subvention inscrite doit être votée, et de basculer ce crédit en dépenses imprévues au niveau du budget supplémentaire 2010 de la Commune.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Comme nous n'avons pas voté le budget 2010, nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE –

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq » et « Action ronquoise citoyenne »

Contre..... « Roncq avec vous »

1.10 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - Mouvements

En application des articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) les ouvertures d'autorisations de programme (investissement) et leur modification sont soumises au vote du Conseil Municipal. Dès l'instant où nos autorisations de programme nécessitent des créations ou des ajustements par suite de notre dernier débat d'orientation budgétaire et du budget primitif 2011, nous vous proposons de vous prononcer favorablement sur la synthèse correspondante reprise dans le tableau joint en annexe.

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 14 décembre 2010.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, merci de poursuivre.

M. BOSSUT –

Ce sont des ajustements ; vous avez tous eu connaissance du tableau joint à la délibération. Je rappelle que ce document a été commenté au cours de la Commission des finances, la semaine dernière.

Il vous est proposé de vous exprimer favorablement sur la synthèse, notamment au niveau du budget 2011.

Concernant la révision de l'exercice 2011, on ajoute :

au niveau de l'eau et l'arbre dans la ville.....	400.000 €
Au niveau de l'aménagement urbain du Blanc-Four.....	1,7 M€
Pour le projet Actival.....	5,4 M€

Bien entendu, ces sommes seront étalées sur les exercices prochains.

On retient en crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2011 :

Eau et arbre dans la ville.....	240.000 €
Valorisation de l'habitat.....	40.000 €
Aménagement urbain du Blanc-Four.....	734.000 €

On a indiqué 400.000 € pour Actival mais je reviendrai dans mon commentaire du BP sur l'affectation de ces montants puisque Monsieur le Maire nous a appris que LMCU nous cédait à titre gracieux cette acquisition.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Dans ces autorisations de programme, il y a des choses intéressantes, d'autres un peu moins et d'autres encore tout à fait réhabilitoires pour ce qui concerne notre groupe : concernant le projet Actival 2, nous ne partageons pas l'opinion des 32 élus en face de moi.

Compte tenu de la présence de ce projet, nous voterons contre les AP.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Contre..... « Roncq avec vous » et « Action ronquoise citoyenne »

Je ne comprends pas bien ; vous votez donc contre Actival 2 ?

M. ZAJDA –

Nous votons contre l'ensemble du programme car nous n'y avons pas été forcément associés.

M. LE MAIRE –

Je ne veux pas forcer votre adhésion mais nous avons travaillé ensemble sur Actival 2. Rien n'est écrit et nous allons coproduire.

M. ZAJDA –

Cela ne veut pas dire que nous sommes contre Actival 2. Nous sommes contre cette partie qui est une émanation du budget.

M. LE MAIRE –

Merci ; c'est plus compréhensible ; votre vote nécessitait en effet une explication de texte.

1.11 - FISCALITE LOCALE 2011 - Maintien des taux communaux

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, depuis la mise en œuvre de la Taxe Professionnelle d'Agglomération par Lille Métropole Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2002, le pouvoir de décision des

communes membres en matière fiscale est désormais limité aux seuls impôts perçus sur les ménages, c'est-à-dire la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

Pour l'année 2011, M. le Maire propose de maintenir la contribution fiscale à son niveau antérieur.

Les taux d'imposition seraient donc ceux qui ont été appliqués depuis 2002, eux-mêmes égaux à la somme des taux appliqués en 2001 par la Ville et Lille Métropole Communauté Urbaine.

Ces taux seraient donc les suivants :

TAXES	TAUX
<i>Taxe d'Habitation</i>	<i>32,12 %</i>
<i>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties</i>	<i>31,02 %</i>
<i>Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties</i>	<i>52,39 %</i>

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 14 décembre 2010.

M. LE MAIRE –

Nous poursuivons.

M. BOSSUT –

Comme expliqué en Commission des finances et pour la 11^{ème} année consécutive –je tiens à le rappeler ce soir– il n'y a pas augmentation des taux d'imposition locaux : taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti, qui restent respectivement à 32,12 % - 31,02 % et 52,39 %.

Sur la feuille d'imposition des contribuables roncuquois, les taux communaux n'ont donc pas été augmentés, seule la valeur des bases a évolué.

Si certains s'inquiétaient d'une augmentation beaucoup plus substantielle que ce que j'avais expliqué lors du DOB, il faut examiner l'ensemble des colonnes, celle de la commune mais également celles des autres collectivités : Département, Région et éventuellement syndicat.

La progression au niveau de la Commune tient à l'évolution des bases fiscales fixée par la Loi de finances chaque année, entre 1 et 1,75 %.

Ainsi donc, s'il y a augmentation substantielle de la taxe d'habitation et des taxes foncières, ce peut être le fait de certains contribuables qui auraient fait des travaux, faisant ainsi progresser l'assise foncière de leur fiscalité. Ce peut être également le fait qu'ils ne bénéficient plus d'abattement s'il y a eu moins de charges de famille.

Je redis ce soir et j'insiste : l'imposition locale communale a augmenté uniquement de la valeur des bases, les taux communaux étant restés inchangés. L'augmentation moyenne sur 10 ans oscille autour de 11 % soit un peu plus de 1 % par an.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des interventions sur ces taux ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Habituellement nous votons pour les taux et cette année encore, nous voterons cette délibération même si c'est une émanation du budget.

M. LE MAIRE –

C'est dur à suivre parfois !

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Nous voterons ces taux mais il ne faut pas faire des gorges chaudes de considérer que nos taux n'ont pas bougé.

Ils n'ont effectivement pas bougé mais la Chambre régionale des comptes a quand même souligné que les impôts sur les ménages roncois étaient deux fois plus importants que la moyenne nationale des villes comparables.

M. LE MAIRE –

Dans ce cas, il ne faut surtout pas les voter, Monsieur PLOUVIER, si vous voulez suivre le rapport de la Chambre des comptes !

A un moment donné, il faut quand même appeler un chat un chat.

Nous n'avons pas touché aux taux locaux depuis 10 ans et nous pouvons nous en enorgueillir. Regardez donc notre environnement, tout bouge à la hausse. Il faut donc rendre à César ce qui est à César, et quand c'est un César collectif, c'est encore mieux. J'en suis ravi.

Monsieur DESMET, désirez-vous intervenir ?

M. DESMET –

Il faut également voir les services que nous rendons à la population.

Monsieur le Maire évoquait en début de séance le plan de salage. On peut aussi parler des festivités de Noël... On peut donc être fier de cette décennie de non-augmentation des taux car c'est un travail de toutes les années, que ce soit le PPIF, que ce soit le travail des services ou des élus. C'est quelque chose de remarquable et qui est parfois salué dans la presse pour notre Commune.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DESMET.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, quel beau cadeau de Noël !

<p>1.12 - INTERCOMMUNALITE - Contributions communales 2011 - Non fiscalisation</p>

La Commune de Roncq adhère aux organismes de coopération intercommunale suivants :

- *le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Becque de Neuville et ses affluents,*
- *le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Vecteur Roubaix-Tourcoing »,*
- *l'Union des Syndicats d'Assainissement du Nord (U.S.A.N).*

En ce qui concerne l'Union des Syndicats d'Assainissement du Nord (U.S.A.N), la délibération d'adhésion en date du 19 mai 2009, prévoit une contribution budgétaire. Elle est reprise à nos documents budgétaires au compte 6554 « Contributions aux organismes de regroupement ».

En revanche, les deux autres structures, le Syndicat d'Assainissement de la Becque de Neuville et le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Vecteur Roubaix Tourcoing » ont décidé de fiscaliser les contributions des communes adhérentes. L'article L.5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), dispose toutefois que la mise en recouvrement des impôts correspondants ne peut être poursuivie que si les conseils municipaux ne s'y sont pas opposés en affectant d'autres ressources au paiement de leur quote-part.

Il vous est proposé de confirmer la position prise les années précédentes visant à exclure toute augmentation de la pression fiscale sur les contribuables et de reprendre au compte 6554 « Contributions aux organismes de regroupement » de notre budget 2011, les quotes-parts à ces deux syndicats intercommunaux.

Pour ce qui est de la contribution au Syndicat d'Assainissement de la Becque de Neuville, une part de 292,85 € sera reprise au compte 739111 « Reversement d'attribution de compensation ». Cette somme correspond à un reversement de l'attribution de compensation versée de façon pérenne par Lille Métropole Communauté Urbaine et représentant une partie de l'annuité d'un emprunt souscrit par le Syndicat en 1982 et amorti en 2002.

En conclusion nous vous demandons de réaffirmer notre opposition à la fiscalisation de toutes contributions syndicales.

Pour être complet sur ce dossier, nous vous indiquons que le Syndicat Lys Nord Métropole (S.L.N.M) n'est plus concerné par le présent dispositif dès l'instant où notre commune a fait le choix de « sortir » de cette structure de coopération intercommunale (effet au 1^{er} janvier 2011 sous réserve de confirmation par le Préfet).

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 14 décembre 2010.

M. LE MAIRE –

Vous avez la parole, Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

Concernant l'intercommunalité, la plupart des communes fiscalisent leurs contributions aux syndicats intercommunaux auxquels elles ont adhéré : SIVU, Syndicat à vocation unique, Union des syndicats d'assainissement...

A ce jour et depuis le début d'ailleurs, la commune de Roncq s'est toujours refusée à fiscaliser ses contributions, et donc à rajouter une colonne supplémentaire d'imposition pour le contribuable ronquois.

Par conséquent, chaque année, il nous faut délibérer pour refuser cette fiscalisation sachant que la dépense est prise en charge dans le cadre du budget communal et n'a donc pas d'impact sur les feuilles d'imposition de la population ronquoise ; je le répète, Monsieur PLOUVIER, ce qui devrait vous satisfaire.

Je rappelle aussi que nous sortirons le 1^{er} janvier prochain du Syndicat Lys Nord Métropole et nous n'avons donc plus à délibérer à ce sujet.

M. LE MAIRE –

Merci.

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire ; j'interviens pour une explication de vote.

Comme nous avons voté la délibération précédente et comme les années précédentes, nous voterons pour cette délibération.

M. LE MAIRE –

Et ce n'est pas un gag... ce pour plaisanter quelque peu.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.13 - LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE (LMCU) - Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) 2011

Par envoi en date du 6 décembre 2010, Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U) a transmis la délibération communautaire n° 10 C0094 en date du 3 décembre 2010, relative à la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) 2011 qui est jointe en annexe de la présente.

Eu égard à la nécessité d'une nouvelle majorité qualifiée des conseils municipaux de la métropole pour que la variation correspondante soit applicable, nous vous proposons d'arrêter les dispositions ci-après :

Vu la Loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° 10 C0094 adoptée par le conseil de communauté de LMCU le 3 décembre 2010 fixant le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) pour 2011 à 24,3 M€ et portant sur sa répartition par commune.

*La Loi de finances pour 2010 a modifié la procédure d'adoption de la DSC. Auparavant, un vote à la majorité simple du conseil de communauté suffisait pour décider d'une modification du montant de la DSC. Désormais, la **règle de la majorité qualifiée est requise**, telle que prévue à l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) : adoption conforme des deux tiers des conseils municipaux représentant 50 % de la population ou 50 % des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population de la métropole.*

Le conseil de communauté de LMCU a voté le 3 décembre 2010, une augmentation de 1,9 % de la DSC de chacune des 85 communes pour l'année 2011. Pour que cette augmentation soit applicable, la majorité qualifiée des conseils municipaux de la métropole est donc nécessaire.

Il vous est proposé, après en avoir délibéré :

- d'approuver dans les mêmes termes la délibération n° 10 C0094, votée par le conseil de communauté le 3 décembre 2010 et annexée à la présente délibération.

Pour votre information, la répartition uniforme de la Dotation de Solidarité Communautaire pour la ville de Roncq est de 18€/habitant soit 233 117 €.

**La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 14 décembre 2010.**

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, je vous en prie.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Eu égard à la réforme fiscale et à la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par un autre impôt, les collectivités locales doivent délibérer sur le versement de la DSC par la Communauté Urbaine.

Précédemment, la majorité simple était requise. Désormais, chaque conseil municipal doit délibérer pour une adoption par les 2/3 tiers des conseils municipaux représentant 50 % de la population ou 50 % des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population de la métropole lilloise.

Pour notre Commune, cette DSC est de 18 €/habitant déterminée par son potentiel fiscal, ce qui représentera pour le budget 2011 un versement de 233.117 €.

M. LE MAIRE –

Sans demande d'intervention, ni commentaire, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.09 - BUDGET PRIMITIF 2011

Dans le prolongement du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui s'est tenu le 23 novembre dernier, nous vous proposons d'examiner le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2011.

Celui-ci s'équilibre globalement à dix huit millions six cent soixante treize mille neuf cent quatre vingt euros, suivant tableau de synthèse ci-après :

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE			
FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	recettes
VOTE	Crédits de fonctionnement Votes au titre du présent budget	15 778 000.00 €	15 778 000.00 €
+		+	+
REPORTS	Restes à Réaliser (RAR) de l'exercice précédent		
	002 résultats de fonctionnement reporté		
=		=	=
TOTAL DE A SECTION DE FONCTIONNEMENT (RAR+Résultat+Crédits votés)		15 778 000.00 €	15 778 000.00 €

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	recettes
VOTE	Crédits d'investissement Votes au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 895 980.00 €	2 895 980.00 €
+		+	+
REPORTS	Restes à Réaliser (RAR) de l'exercice précédent		
	001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (RAR+Résultat+Crédits votés)		2 895 980.00 €	2 895 980.00 €
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		18 673 980.00 €	18 673 980.00 €

Bien évidemment le projet de Budget Primitif 2011, joint en annexe, établi par nature mais ventilant les crédits par fonctions, vous donne le détail de l'emploi de ceux-ci.

En conséquence, nous demandons au Conseil Municipal de voter ce budget :

- au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

Dès l'instant où ce budget, comme celui de 2010, vous est proposé avant le 31 décembre, celui-ci n'intègre pas les reports et résultats de l'exercice en cours.

***La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 14 décembre 2010.***

M. BOSSUT –

Nous allons passer au plat de consistance qu'est le budget primitif 2011.

Nous en avons largement débattu lors du débat d'orientation budgétaire le mois dernier ; nous vous avons apporté toutes les explications sur notre façon de procéder pour monter ce BP 2011.

✎ Pour la deuxième année consécutive, ce BP est voté avant le 31 décembre ce que très peu de communes pratiquent. En outre, 2011 sera une année spéciale du fait de la réforme de la fiscalité et les conseils municipaux ont jusqu'au 15 avril prochain pour voter leur budget.

A Roncq, nous n'avons pas retenu cette option. Dans la mesure où nous faisons partie d'une Communauté Urbaine, nous sommes indirectement touchés par la réforme de la fiscalité : c'est en effet LMCU qui la percevait et qui désormais percevra un autre type de fiscalité. Cet établissement reverse de toute façon, dans les mêmes conditions et sur le même barème de calcul, les dotations dues à chaque commune. Cela n'a donc pas d'impact sur le budget communal.

⇨ Concernant le maintien de la fiscalité, pour répondre à Monsieur PLOUVIER, je répète que notre engagement, c'est de maintenir les taux d'imposition actuels jusqu'à la fin du mandat. La Chambre régionale des comptes a certes attiré l'attention de la Commune sur une moyenne de taux qui est supérieure à la moyenne des autres communes... elle est supérieure sans être le double, c'est à nuancer dans les propos.

Etant donné le lissage des taux sur 10 ans voire 14 ans (jusqu'à la fin du mandat !), Roncq va se retrouver dans la moyenne globale des taux d'imposition des communes de notre strate. N'affirmons donc pas ce qui est inexact et restituons à la Commune sa bonne gestion en sachant que le contribuable roncuois n'est pas pressuré. En effet, s'engager à ne pas augmenter les taux d'imposition pendant 14 ans, vous pouvez compter sur les doigts d'une seule main les communes de France et de Navarre pour me dire combien vous en aurez trouvé.

⇨ Quant à notre capacité d'autofinancement, nous avons souhaité la maintenir à 10 % de nos recettes réelles de fonctionnement, soit 1,5 M€.

Quand j'ai présenté le DOB, Monsieur PLOUVIER, vous vous étiez inquiété car vous aviez observé l'estimation du compte administratif projeté 2010 en remarquant qu'en recettes de fonctionnement, il restait un excédent d'environ 560.000 €.

Ce ne sont que des dotations aux amortissements. Quand nous avons projeté le DOB, jamais nous n'avons inscrit l'excédent de fonctionnement dégagé chaque année puisque les comptes administratifs ne s'arrêtent qu'au 31 décembre ; nous n'allons pas inscrire des montants que nous ne connaissons pas à ce jour.

Je ferai quand même observer que, depuis plusieurs années, nous dégageons grosso modo entre 1 M€ et 1,8 M€ d'excédent et, dans le cadre des projections sur les années futures, nous restons sur le même niveau.

Quand vous dites que pour 2010 nous nous retrouvons avec un montant vraiment inférieur et que vous criez au loup, je rétablis la vérité ; lorsque nous examinerons le compte administratif soit au mois de mars, soit fin du 2^{ème} trimestre, vous constaterez que nous avons restauré notre capacité d'autofinancement sachant qu'elle oscillera toujours entre 1 et 1,5 M€ dont, bien sûr, il faut déduire la charge des emprunts, les intérêts...

C'est un point sur lequel je veux insister parce que je ne peux laisser dire des choses qui sont inexactes. Et je le redis ce soir solennellement.

⇒ Quant à la question de l'intégration de la valorisation du patrimoine dans le budget, nous avons pris la décision de céder ce qui n'est pas indispensable, ce qui permettra de faire émerger dans notre patrimoine communal des opérations économiques et d'accompagner des nécessités de relogement.

Je déclinerai ces points dans la présentation technique du budget ; aujourd'hui, je veux vraiment dresser le cadre et vous donner la synthèse de nos orientations.

⇒ Un recours limité à l'emprunt sur Actival 2, vous savez que nous avons inscrit 400.000 € au niveau de cet achat et nous allons les laisser sachant que nous avons eu ce matin la réponse de la Communauté Urbaine, via la SEM Ville Renouvelée dont je suis d'ailleurs administrateur, qui nous cède cet immeuble à titre gracieux.

En conséquence, vous retrouverez en recettes 400.000 € d'emprunt. Aujourd'hui, nous allons maintenir ces montants tels quels car il est possible que l'on puisse anticiper les opérations par des frais d'études, par la mise en sécurité du site. Nous verrons lors de l'acte de vente au BS si l'on maintient ces 400.000 € en emprunt, si on les supprime au niveau de l'opération ou si on les laisse ouverts pour commencer dès à présent les opérations d'Actival en fonction des objectifs que nous nous sommes fixés.

⇒ Autre priorité pour le mandat : l'achèvement du quartier du Blanc-Four.

C'est entendu au sens large, à savoir que l'on intègre notamment les parkings communautaires, le square de la Poterie, la rue des Chalets, la maison de quartier (ancienne école Vallès), la structure petite enfance ainsi que les espaces verts autour de l'espace Saint-Roch.

Il faut savoir faire mieux avec moins. On hiérarchise nos priorités, on concentre notre effort sur l'essentiel dans une logique d'efficience de la dépense publique.

Pour le budget 2011, on redéfinit un partenariat avec le secteur associatif sur la base de projets partagés et négociés.

Enfin, on se lance dans la reconquête urbaine pour le développement de l'habitat de la 3^{ème} centralité qui a été évoquée au DOB, qui comprend notamment l'opération Actival 2.

Une attention sera portée à l'emploi puisqu'il y a plus de 6000 emplois à Roncq, notamment au travers de l'opération Valorparc.

Il est vrai que ce budget 2011 est un budget offensif, un budget dynamique. Je suis certain que nous pourrions compter sur les équipes municipales et notamment les techniciens pour valoriser ce budget et lancer les opérations que nous avons inscrites et que nous allons décliner prochainement.

Je voudrais souligner le fait que nous avons tracé notre feuille de route ; le DOB présenté le mois dernier a permis de fixer nos orientations jusqu'à la fin du mandat, il s'agit là encore d'une singularité dynamique pour notre Commune de se fixer le but à atteindre. Le contribuable roncoquois saura ainsi chaque année à quoi sont affectées les impositions qui lui sont demandées.

Je voudrais maintenant aborder **le budget 2011 sur le plan technique**. Je précise que nous n'évoquerons que le budget 2011 sans les opérations de report puisque le compte administratif ne sera voté qu'au printemps prochain, ni l'excédent puisque nous ne le connaissons pas à ce jour même si nous pouvons en avoir une appréciation. Techniquement, comptablement, légalement on ne peut pas le reprendre.

Ce budget s'élève globalement à un peu plus de 18,6 M€ se décomposant comme suit :

Crédits de fonctionnement (dépenses et recettes)	15.778.000 €
Crédits d'investissement (dépenses et recettes)	2.895.980 €

Cela correspond en fait à un autofinancement net de 1 M€. Je rappelle que lors du DOB nous avons affiché 927.000 €. En travaillant plus à fond dans les différents chapitres et articles, on peut dégager globalement un autofinancement de 1 M€.

Section de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement approchent les 15,7 M€ et les dépenses sont à peine supérieures à 15,35 M€ ; on est donc bien dans la cible du DOB, on respecte scrupuleusement ce qui a été annoncé lors de ce DOB pour le budget 2011.

Les dépenses de fonctionnement expriment bien la démarche d'optimisation des moyens des services municipaux : un recul des dépenses de gestion courante, notamment au travers des charges de gestion et des charges de personnel,

Les charges financières sont budgétées au maximum sachant (je le rappelle) qu'au budget 2010 un montant de 500.000 € était inscrit au niveau de l'emprunt qui a été annulé suite au constat de l'excédent de fonctionnement 2009. Soit un autofinancement total de la section d'investissement 2009.

Pour 2010, compte tenu de l'excédent de fonctionnement que l'on pense réaliser dans de bonnes conditions, malgré l'opération Actual qui est maintenue à 400.000 €, on pourra éventuellement annuler l'emprunt 2011 de 400.000 € pour la deuxième année consécutive : autofinancement 2010, autofinancement 2011.

Je rappelle que les 2 M€ de 2009, qui ont été inscrits au budget, n'ont pas été mobilisés à ce jour. C'est important à savoir ; pour la 3^{ème} année, on travaille sur l'autofinancement et la trésorerie. C'est un signe de bonne gestion et c'est la raison pour laquelle d'ailleurs je me suis rendu le 13 décembre dernier au Podium des municipalités où la commune de Roncq a été classée 3^{ème} derrière Bondues et Seclin, pour l'attirance et la bonne gestion. Bien évidemment, ces podiums n'ont pas pour objet uniquement d'avoir des chiffres et un classement mais de servir la population ronquoise.

On a inscrit également une dotation pour dépenses imprévues de 100.000 €.

A ce propos, M. ZAJDA et moi-même, avons échangé par mail ce matin suite à une certaine incompréhension au niveau de l'affectation des 50.000 € au Syndicat intercommunal Vallée de la Lys.

Il s'agit effectivement d'une erreur puisque nous ne sommes plus adhérents à ce syndicat. Ces 50.000 € servent à la Mission locale et au PLIE qui ne dépendent plus du Syndicat intercommunal ; nous leur versons ces fonds directement.

Quant au virement de la section de fonctionnement, il vous est proposé de virer 1,4 M€ résultant de la dotation aux amortissements (570.000 €) et de l'autofinancement complémentaire (850.000 €). C'est également un corrigé des recettes de régie pour un peu plus de 120.000 €.

Section d'investissement

On a inscrit pratiquement 2,9 M€ sachant que plus de 2,2 M€ sont consacrés aux dépenses d'équipement, travaux et gros matériels. Ces dernières sont reprises intégralement dans ce qui a été évoqué lors du DOB, que je vais rappeler tout à l'heure.

Les crédits correspondants ont été inscrits en données brutes, à savoir que nous avons inscrit la recette, notamment les subventions que nous pourrions obtenir du FDAN et de la DGE, en recettes d'investissement.

Nous avons donc modifié le BP ; au DOB c'était inscrit en dépenses nettes alors que pour le BP on les a inscrites en données brutes, à savoir que l'on a majoré les dépenses d'investissement

puisque l'on retrouve les recettes complémentaires, pour lesquelles nous avons sollicité des subventions, en recettes d'investissement.

Je rappelle ces opérations :

- Travaux d'aménagement du Blanc-Four	600.000 €
- Subvention d'équipement à l'association du Service des familles pour la requalification de la maison de la petite enfance au Blanc-Four	180.000 €
- Travaux au parc Vansteenkiste notamment l'étang de pêche	250.000 €
- Démarrage de la 3 ^{ème} centralité (Actival 2).....	400.000 €
que l'on maintient étant donné que si, par bonheur (j'en suis convaincu), on peut démarrer les études beaucoup plus vite et mettre en sécurité le site puisque l'acte de vente sera signé à mon avis dans le courant du 1 ^{er} trimestre prochain et il vous sera certainement présenté au prochain Conseil municipal ou, au plus tard, fin mars.	
- Frais d'études de faisabilité à l'intention d'opérations d'aménagement	60.000 €
- Relocalisation du dojo au CTM avec inscription d'un premier crédit.....	150.000 €
- Travaux dans les écoles, notamment la salle d'activités Marie-Curie.....	100.000 €
- Crédits relatifs à l'éclairage public, dont aménagement de la rue du Dronckaert	50.000 €
- Services municipaux, informatique, espaces verts.....	300.000 €
- Crédits reconduits pour la rénovation des façades, notamment cahier de recommandations architecturales du Lierre	40.000 €
- Crédits consacrés à la constitution de fonds culturels	40.000 €
- Comme chaque année, provision pour dépenses imprévues.....	80.000 €

Ces financements sont assurés en totalité par l'autofinancement, sans emprunt sauf pour Actival2 mais nous en reparlerons au cours de l'année prochaine.

On dégage un autofinancement brut au budget de 1,4 M€ et un recours à l'emprunt limité si besoin était mais, à mon avis, il sera annulé quand on vous présentera le compte administratif 2010.

Je rappelle également que, pour la deuxième consécutive, il n'y a pas mobilisation d'emprunt et les 2 M€ n'ont pas été mobilisés par rapport à l'inscription au budget 2009.

On a également un fonds de compensation de TVA de 300.000 €, une DGE sollicitée autour de 150.000 € et des subventions pour le FDAN pour 143.000 €.

Enfin, on a valorisé aujourd'hui les premières cessions immobilières : anciens logements, 2 maisons rue Brossolette, 1 maison rue Barbusse et 1 terrain à vocation commerciale au Blanc-Four pour environ 400.000 €.

Cette section d'investissement se caractérise par son volontarisme dans les opérations à poursuivre ou à ouvrir : l'ouverture du 3^{ème} gros chantier après le Centre-Bourg et le Blanc-Four, qui se dénomme désormais la 3^{ème} centralité en y intégrant, bien entendu, en priorité le centre Actival2.

Les moyens de financement : autofinancement, cessions, FCTVA.

2,2 M€ de budget, c'est beaucoup plus que raisonnable ; c'est un budget très dynamique qui nous permet d'anticiper la voie à suivre pour les prochains DOB et budgets.

Avant de terminer mon propos, je veux remercier l'ensemble des services municipaux sous la houlette de Bruno DUBOIS, Directeur général des services, et en particulier Catherine SERAFINI qui a eu 6 mois de formation avec son prédécesseur dont elle a pris le relais. Elle a travaillé d'arrache-pied à ce budget, encore samedi matin sur certains éléments. Elle a droit à un repos bien mérité et, comme elle est absente ce soir, sa modestie n'en souffrira donc pas.

Pour conclure, ce budget a été établi en un temps record avec un outil construit collectivement, avec les élus et l'ensemble du personnel municipal.

La nouvelle gouvernance est désormais sur les rails et nous pouvons nous honorer encore aujourd'hui d'avoir glané une 3^{ème} place au Podium des municipalités sur 85 communes de la région ; je le signale.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT. Je ne sais pas ce que vous prenez, est-ce du pollen des ruches de Roncq ou du Red Bull, toujours est-il que vous avez du tonus à revendre.

J'ouvre le débat.

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

J'entamerai mon propos par une belle pensée de Montesquieu qui disait : *Ce qui manque aux orateurs en profondeur, ils vous le donnent en longueur.* Pour une fois, je serai très bref.

Concernant ce budget, lors du DOB et des commentaires sur le rapport de la Chambre régionale des comptes, nous avons discuté en long, large et travers de tous les chiffres, ratios et masses monétaires ; on ne va donc pas y revenir. Mais nous sommes parvenus à la conclusion qu'on devait faire des économies.

A l'analyse du budget, nous avons observé dans notre groupe qu'un poste de notre administration communale absorbe, toutes charges confondues, à peu près 8 % de nos recettes de fonctionnement, c'est celui de la culture qui absorbe à lui seul 1 M€.

Je le sais bien, Monsieur le Maire ; vous allez me dire que c'est une marotte mais j'estime que, dans le contexte actuel, nous n'avons plus les moyens de dépenser 1 M€ pour la culture dans tous ses aspects.

Et nous pensons que ce poste est un gisement très important pour économiser quelques milliers d'euros qui pourraient être utilisés à d'autres fins.

Je conclurai mon propos en vous disant, Monsieur le Maire, surtout de ne pas considérer que notre groupe est un repaire de gens incultes. J'en ai terminé.

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Comme M. PLOUVIER, je ne parlerai pas trop longtemps et je ne citerai pas trop de chiffres voire même pas du tout, pour une fois...

Lors du DOB, nous avons expliqué notre crainte sur certains frais généraux, on le voit et c'est tout à fait logique que l'on ait essayé de les réduire sauf que nous avons émis des doutes sur la possibilité de cette baisse. Cette fois encore, nous réitérons cette observation.

Autre remarque concernant les charges de personnel, au niveau des rémunérations principales : on peut estimer que 10 postes environ sont supprimés. On parle de départs en retraite.

La seule crainte que nous éprouvons sur ce point : cela va-t-il nuire à la qualité du service public apporté à la population ?

Enfin, à propos de l'investissement, nous en aurions souhaité un peu plus sur les écoles qui en ont encore bien besoin.

Comme je l'ai annoncé tout à l'heure, lors du vote contre la délibération relative aux investissements, nous voterons également contre ce budget.

M. LE MAIRE –

Merci à tous.

Je voudrais apporter quelques réponses.

Sur les écoles, parce que l'on vient de sortir d'une Caisse des écoles où on avait quand même voté un budget à l'unanimité, avec des satisfactions, des félicitations... je tiens à rappeler que c'est quand même 1400 € par enfant scolarisé :

700 € à notre charge s'agissant du fonctionnement normal des écoles,

700 € étant le bonus que nous donnons aux enfants.

Je pense qu'ils sont quand même bien dotés à Roncq.

A propos de la culture, je ferai très court. Si vous voulez que l'on ferme l'Ecole de musique (600.000 €) ou la Bibliothèque (300.000 €), vous me le dites... mais je ne pense pas que ce soit la volonté des Roncquoises et des Roncquois que de fermer ces outils qui font toute la preuve de leur efficacité.

Voyez l'inauguration de l'exposition de Michel Degand, ce n'est la culture qui coûte cher, c'est l'absence de culture.

Nous ne faisons pas que de la culture, mais vous déformez tellement mes propos que vous me limitez à un homme de culture, ce que je ne suis pas ; je m'intéresse tout autant au sport, au développement du patrimoine de la commune ou encore à la 3^{ème} centralité. C'est extrêmement réducteur et cela n'ira pas très loin.

Monsieur BOSSUT, vous avez très bien présenté le budget et avec beaucoup de tonus. Bravo !

Félicitations à vous.

Félicitations à Bruno DUBOIS.

Félicitations à Catherine SERAFINI.

Félicitations à l'ensemble des services qui ont bien travaillé pour nous présenter des indicateurs qui sont au vert, avec les moyens de fonctionner, les moyens d'un véritable dynamisme de ville et,

comme l'a dit Thibault TELLIER tout à l'heure, si on est reconnu pour Actival2, c'est aussi parce qu'on est reconnu pour mener une politique de qualité dont la politique culturelle notamment, qui a été remarquée au plus haut niveau communautaire et qui nous permet aujourd'hui de faire aussi quelques économies substantielles sur des équipements qui nous auraient coûté très cher si nous avions dû les bâtir d'une autre façon.

Il faut quand même rappeler ce qu'est la réalité des choses !

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour..... « Ensemble pour Roncq »

Contre..... « Roncq avec vous » et « Action ronquoise citoyenne »

Le budget étant voté. Monsieur BOSSUT, vous avez maintenant les moyens pour fonctionner.

Et je passe la parole à Monsieur PETILLON.

1.04 - AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG - Réserves foncières - Programme Local de l'Habitat (PLH) - Parcelles AK 492, AK 814 et AK 815 - Accord transactionnel

La délibération qui vous est présentée ce soir peut apparaître quelque peu surprenante dans le sens où elle vient clôturer de manière singulière tout un processus entamé voilà plus de trois ans. Sa singularité tient au fait que celle-ci vient défaire dans le plus strict respect du droit, l'accord que notre assemblée délibérante avait scellé lors de sa séance en date du 4 décembre 2007 (n°04/12/2007/63), relativement à l'acquisition des parcelles AK 492, 814 et 815 pour un montant global de 572 000 €.

Sans revenir dans le détail sur l'historique de cette affaire complexe et la chronologie correspondante jointe en annexe et exposée lors de notre commission municipale plénière en date du 14 décembre 2010, il est toutefois utile d'en rappeler la genèse. En 2007, l'aménagement de notre Centre-Bourg touchait à sa fin (inauguration le 16 décembre 2006) mais faisait toujours l'objet et ce, depuis de longs mois, d'une cristallisation des commerçants sur les besoins de parking de proximité. Par ailleurs, la pression immobilière était à son plus haut avant le retournement du marché un an plus tard par le fait de la crise. C'est dans ce contexte particulier du moment, quelque peu effacé de nos mémoires, que cet ensemble immobilier s'est déclaré cessible. Dès lors, ce dernier s'affirmait naturellement comme une opportunité de maîtrise foncière, susceptible de répondre aux demandes de parking et de logements, le tout s'inscrivant dans une logique de « couturage » de cette centralité, entamée plus de vingt ans auparavant. Nous avons alors fait le pari, dans un rythme qui nous était imposé par l'opportunité et le contexte du moment, d'en décider l'acquisition sans pour autant ignorer la part de risque intrinsèque à ce type d'opération.

Ce qui apparaissait comme une évidente opportunité et un bon accord financier au milieu de l'année 2007, dans le cadre d'une logique de maîtrise foncière, s'est révélé douze mois plus tard beaucoup plus délicate, non seulement pour les raisons susmentionnées mais tout autant par les mouvements fonciers voisins qui se sont enchaînés. Alors que la présente affaire s'inscrivait dans une démarche plus large de maîtrise foncière relayée par Lille Métropole Communauté Urbaine et l'opérateur public mandaté à cet effet (Etablissement Public Foncier (E.P.F)) dans le cadre du Plan Local de l'Habitat (P.L.H)

communautaire, il se trouve que les deux immeubles situés au sud de l'ensemble immobilier directement concerné, ont été vendus dans la période de mise en place de ce nouveau partenariat entre LMCU et l'EPF, sans que ces derniers, ni la commune, ne puissent intervenir pour leur maîtrise (droit de préemption inopérant). Ces immeubles ayant « échappés » d'une certaine manière, à une appropriation publique, l'ensemble immobilier composé des parcelles AK 492, 814 et 815 perdait substantiellement de son intérêt...

Après diverses rencontres entre la ville et les propriétaires de ces parcelles bâties et non bâties, assistés de nos conseils juridiques respectifs, nous avons convenu d'un commun accord et en bonne intelligence, d'abandonner la cession de ces biens sous réserve d'assortir cette décision du versement d'une indemnité aux conjoints TADROWSKI, ceux-ci ayant réduit dans un premier temps leur activité commerciale de garage. Cette réduction d'activité s'étant traduite par du licenciement de personnel, le non renouvellement de l'agrément du constructeur automobile, de la perte temporaire de clientèle (chiffre d'affaires), à cela s'ajoutant un préjudice moral ... et accessoirement des pertes de loyer (1^{er} étage du salon de coiffure).

Tel est l'objet du projet de protocole d'accord conclu entre la SARL Tadrowski, Monsieur et Madame Tadrowski, la SCI Tadrowski et la ville de Roncq, celui-ci formalisant un ACCORD TRANSACTIONNEL entre les parties et qui ménage le mieux possible nos intérêts respectifs. Au-delà des sommes à verser :

- 47 486,00 € à la SARL Tadrowski ;
- 8 404,00 € à Monsieur et Madame Tadrowski ;
- 7 087,73 € à la SCI Tadrowski ;

cet accord transactionnel, conclu en application des articles 2044 et suivants du Code Civil, met un terme aux contestations et pourparlers et surtout PURGE toute possibilité de réclamations ou contentieux ouvert ou à ouvrir relativement à cette affaire.

Ce que nous vous proposons ce soir, résulte donc d'un bon accord qui sauvegarde les intérêts des parties concernées, ménage les deniers publics mais qui en même temps tire les conséquences de règles de droit que les conjoints Tadrowski ont choisi d'actionner. A la voie contentieuse incertaine en la circonstance, nous avons fait le choix de la modération et de la raison. Si cette affaire apparaît comme un dommage collatéral à une négociation avortée, elle n'en est pas moins marginale à une opération de reconquête urbaine d'envergure ouverte depuis plus de vingt ans ...

Nous vous demandons donc d'autoriser le Maire à intervenir à la signature de ce protocole d'accord.

***La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 14 décembre 2010.***

M. PETILLON –

Pour ce dernier point, Monsieur le Maire, il s'agit d'une délibération un peu particulière puisqu'elle met en cause des personnes qui vivent sur notre territoire ce qui peut déclencher des passions qui, je l'estime, iraient à l'encontre des intérêts de la Commune.

Or, le Code général des collectivités territoriales, dans son article L 2121-18 vous donne la possibilité de demander au Conseil municipal la discussion à huis clos de certains points et je souhaiterais, Monsieur le Maire, que vous accédiez à cette demande.

M. LE MAIRE –

Je rejoins votre propos pour garantir les intérêts des uns et des autres.

Je propose donc le huis clos à l'ensemble des membres du Conseil municipal. Je porte aux voix.

Qui est pour ?

Je relève le vote contre du groupe « Action ronquoise citoyenne » et la non-prise de position du groupe « Roncq avec vous ».

Je remercie le public qui a participé à cette séance ; je souhaite à chacun de bonnes fêtes de Noël en famille. Je remercie la presse que je salue, en souhaitant également aux journalistes qui nous suivent régulièrement de bonnes fêtes pour eux-mêmes et leur famille ; merci pour ce que vous faites au quotidien dans l'objectivité et la neutralité de votre travail. Il faut le saluer parce que la presse a aussi besoin d'être soutenue par les uns et par les autres.

Enfin, je remercie mes collaborateurs en leur souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année et nous allons passer en séance à huis clos, en présence du Directeur général des services et de ses auxiliaires du Secrétariat.

-oOo-

(Levée de séance à 20 h 00).

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Vincent LEDOUX.